

ORIGINE  
des Paroisses et des Quartiers

DE LA

MARTINIQUE

d'après des documents inédits

PAR

M. l'Abbé J. RENNARD

PRIX: 5 FRANCS

FORT-DE-FRANCE

IMPRIMERIE ANTILLAISE

RUE LOUIS BLANC

B.U. NANTES LETTRES



D

008 372952 6



50368

*Exclu*

# ORIGINE

Des Paroisses et des Quartiers

DE LA

# MARTINIQUE

d'après des documents inédits

PAR

M. l'Abbé J. RENNARD

---

**PRIX : 5 FRANCS**



FORT-DE-FRANCE

**IMPRIMERIE ANTILLAISE**

RUE LOUIS BLANC

**B.U.**

NANTES

Sect.

Lettres-Droit

MANIOC.org

Université de Nantes

Service commun de la documentation

50 368

ORIGINE

Des Paroisses et des Quartiers

DE LA

MARTINIQUE

d'après des documents inédits

PAR

M. l'abbé J. RENARD

PRIX : 2 FRANCS



PORT-DE-FRANCE

IMPRIMERIE VATELLE

RUE LOUIS BLANC

B.U.  
UNIVERSITÉ DE NANTES  
SERV. COMMUN DE LA DOCUMENTATION

262.2  
REN

Fort-de-France, le 25 octobre 1927.

CHER MONSIEUR LE CURÉ,

*J'ai lu avec intérêt votre nouvel opuscule consacré à l'histoire religieuse de la Martinique. Vous montrez que notre clergé, à l'exemple de tant de prêtres des diocèses de France, sait s'attacher à la féconde étude du passé. Vos recherches vous ont permis de retrouver un important document qui éclaire la période que j'appellerai constructive de notre colonie.*

*C'est le moment où, autour des églises qui s'élèvent du sol, se groupent les nouveaux arrivants et se forme le noyau de nos paroisses et de nos communes actuelles. Ainsi que dans des temps plus reculés les évêques ont fait les cités françaises comme les abeilles font leurs ruches, on peut dire de ces vaillants pionniers évangéliques qu'ils ont été les fondateurs de nos cités et de nos bourgs. Les travaux et les peines de nos prédécesseurs nous indiquent avec quel soin nous devons nous constituer les gardiens des œuvres qu'ils ont péniblement créées.*

*Votre présent opuscule n'a pas la prétention de se donner comme un aperçu général de l'histoire reli-*

gieuse de la Martinique, mais il forme une pierre importante de ce futur monument que nous serons heureux de devoir à votre érudition.

Je vous félicite, cher M. le Curé, de l'emploi austère que vous faites des rares loisirs que vous laissent vos fonctions et j'exprime le vœu que vous trouviez, dans notre clergé, de nombreux imitateurs pour compléter ces monographies commencées de chaque paroisse.

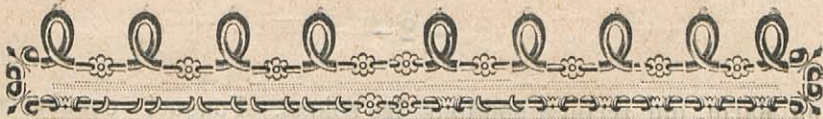
CHER MONSIEUR LE CURÉ

Veillez agréer, cher monsieur le curé l'expression de mes dévoués sentiments en N. S.

P. BOUYER

Administrateur du diocèse





## Processus de la colonisation

---

Après Christophe Colomb qu'une tradition fait descendre au Carbet, la Martinique fut fréquemment visitée par les navigateurs ; ils venaient relâcher principalement à la petite anse du Diamant et à la Case des navires.

Elle fut visitée le 25 Juin 1635 par les colons qui se rendaient à la Guadeloupe. L'Olive et Duplessis, leurs chefs, mirent pied à terre au fond Laillet (Case Pilote<sup>1</sup>) et prirent nominale-ment possession de l'île en clouant les armes du roi sur un gros arbre de la plage pendant que le P. Pélican plantait la croix tout auprès.

Deux mois plus tard, le 1er septembre 1635, D'Enambuc arrivait de St Christorhe avec quatre-vingts colons et les établissait dans le fond du grand arc de cercle où devait s'élever la ville de St Pierre.

Groupés tout d'abord autour d'un fort, ces colons se répandent peu à peu sur tout le littoral qui s'étend du Prêcheur au Fort Royal.

Après l'expulsion des Caraïbes, ils gagnent la côte orientale, rayonnent aux alentours du fort de la Trinité, puis se dirigent vers le nord où Basse-Pointe devient un des centres les plus importants. Ensuite, c'est la côte sud-ouest, des Anses-d'Arlet

au Marin, qui reçoit à son tour les colons. Fouquet commence aux Trois-Rivières un établissement qui s'annonce grandiose et qui porte ombrage aux héritiers du Parquet. En 1670, tout le tour de l'île est habité, à l'exception du quartier qui s'étend de la Caravelle aux Salines de Ste-Anne.

« Il faut observer, écrit-on à cette date, que l'île de la Martinique (... qui est presque habitée tout autour, à la réserve du depuis la pointe des Salines jusqu'à la Tartane qui est un pays inhabitable tant par la grande stérilité que parce que la mer y est toujours rude à cause des brisants) n'est habitée en certains endroits que d'environ une lieue et demie depuis le bord de la mer à aller aux montagnes et en d'autres quartiers beaucoup moins. Ainsi, tout le cœur de l'île est encore bois debout, la plus grande partie montagnes et pays inaccessibles, y ayant néanmoins beaucoup de terrain où, si l'était distribué (ce qui ne peut être que de longues années et avec grand peine et dépense) l'on pourrait faire du gingembre, de l'indigo, du coton et autres marchandises aisées à porter »<sup>1</sup>.

Le cul de sac Royal n'avait encore que de rares habitations sur ses bords, mais l'élan est donné et bientôt les colons y affluent tandis que le Robert, le François et le Simon voient paraître leurs premiers habitants. Enfin, la côte du Vauclin est peuplée à son tour, les bois qui couvrent tout l'intérieur de l'île sont vigoureusement attaqués et cèdent le terrain. Des paroisses comme Sainte-Luce, la Trinité, le Lamentin s'étendent, la colonisation met son empreinte sur de vastes espaces où s'érigeront à leur tour de nouveaux centres religieux.

1- Archives du ministère des Colonies, G. 61 470.



## Arrivée des religieux Délimitation des paroisses

---

Quand D'Enambus vint coloniser la Martinique, il était accompagné d'un Capucin, le P. Hyacinthe. Ce religieux ne passa que quelques semaines dans l'île et retourna à St Christophe avec celui qui l'avait amené.

On ne pouvait cependant pas laisser les colons sans prêtre. Aussi, la Compagnie des Iles entama-t-elle des pourparlers soit avec les Capucins qui avaient des missions à St Christophe, soit avec les Dominicains qui évangelisaient déjà la Guadeloupe. Mais ces religieux n'avaient encore aux îles que des situations fort précaires et ne purent répondre immédiatement aux propositions qui leur étaient faites. En attendant une décision, le gouverneur, Du Parquet, appela à lui quelques prêtres séculiers ; on les rencontre à la Martinique dès l'année 1638, époque à laquelle la Compagnie envoie des ornements et des vases sacrés pour leur chapelle.

Sur ces entrefaites, les Jésuites demandèrent une mission aux îles. Fouquet, leur protecteur et leur ami, se fit leur porte parole auprès des directeurs de la Compagnie et la demande fut agréée. En l'année 1640, on leur confia les intérêts religieux de la Martinique.

Peu de temps après, les Capucins eurent de grosses difficultés avec le gouverneur de St Christophe, de Poincy, qui finit par les expulser de son île. Les Dominicains ne furent guère mieux partagés à la Guadeloupe où le gouverneur Houël les tracassait à plaisir. Les uns et les autres cherchèrent à la Martinique, sous la bienveillante administration de Du Parquet, un pied à terre où ils pussent vivre en paix et conserver les premiers éléments d'une mission qu'ils révaient importante et prospère.

Grâce à des rapports où ils mettaient bien en relief leurs travaux et leurs succès, ils avaient obtenu de la Propagande une juridiction très étendue dans les îles françaises des Antilles et il leur suffisait de l'assentiment du gouverneur pour qu'il leur fut permis de créer des établissements là où ils désiraient.

C'est ainsi que Dominicains et Capucins prirent pied à la Martinique ; les Dominicains au Mouillage de St-Pierre, en 1654 et les Capucins au Fort Royal, une dizaine d'années plus tard. Les

Jésuites conservèrent la juridiction sur le fort St-Pierre et les environs, ce que l'on appelait alors la basse terre ; les Dominicains desservirent la côte orientale et les Capucins eurent en partage les agglomérations qui se formèrent sur la côte aride du sud ou sur les bords marécageux du Cul de sac Royal.

La présence de plusieurs ordres religieux dans la même île ne déplaisait point à l'autorité civile qui voyait là un bon moyen d'exciter leur émulation et leur zèle et un bon moyen aussi de les dominer plus aisément. Mais elle avait ses inconvénients et pouvait donner naissance à plus d'une difficulté. C'est précisément ce qui arriva.

Au Mouillage, les Dominicains veulent organiser une école pour les jeunes filles avec l'aide de religieuses qu'ils ont amenées de France. Les Jésuites leur font une guerre sourde pendant plusieurs années et finalement font échouer leur projet. Pendant ce temps, les fils de St Dominique réussissent à faire ériger leur chapelle en église paroissiale; alors les difficultés et les querelles prennent une importance telle que les échos se font entendre jusqu'à Versailles

Il paraissait évident à plusieurs que le meilleur moyen de rétablir la paix était de remplacer tous les religieux, comme on l'avait fait au Canada, par des séculiers soumis à une seule autorité. Mais un évêché ne se crée pas en un jour ; il faut pour cela entente avec le Souverain Pontife, il faut des formalités et du temps. En attendant, le roi envoya l'ordre au lieutenant général de rétablir coûte que coûte la paix entre les religieux et de délimiter les paroisses afin de couper court à tout nouveau sujet de contestation.

La crainte de voir un évêché s'établir aux îles et la perspective d'en être expulsés rendirent les religieux moins intransigeants sur leurs revendications ; une entente fut possible, et, en 1684, d'accord avec les supérieurs des différents ordres, le lieutenant général Blénac et l'intendant Bégon donnèrent aux seize paroisses alors existantes à la Martinique les limites suivantes :

*« La cure du Fort Royal — Elle est bornée du côté du Cul de sac à vache par le quartier du Trou au chat, le dit quartier non compris et du côté de la Case Pilote par la ravine de la Case des navires. Elle sera desservie par un Capucin.*

*La cure du Cul de sac à vache (Trois-Ilets) — Elle est bornée par le Trou au chat et par l'habitation du sieur Nicolas D'Orange et sera desservie par les Jésuites.*

*La cure des Anses d'Arlets* — Par l'habitation du sieur d'Orange, elle comprise, et par le gros morne du Diamant, et sera desservie par les Capucins.

*La cure du Diamant* — Bornée d'un côté par le gros morne du Diamant et par les Trois Rivières, elles comprises, sera pareillement desservie par les Capucins.

*La cure de Ste-Luce* — Bornée par les trois Rivières et par la Rivière Pilote et sera desservie par les Capucins.

*La cure du cul de sac Marin* — Bornée d'un côté par la Rivière Pilote et de l'autre côté par la pointe des Salines, sera desservie par les Capucins.

*La cure du Cul de sac de la Trinité* — Bornée d'un côté par la Pointe des Salines et de l'autre côté par la Rivière Salée, sera desservie par les Rds Pères Jacobins.

*La cure de Ste Marie* — Bornée par la rivière Salée et par la rivière du Charpentier, sera desservie par les Pères Jacobins.

*La cure de Marigot* — Bornée par la rivière du Charpentier et la rivière du Lorrain, desservie par les Pères Jacobins<sup>1</sup>.

*La cure de Basse-Pointe* — Bornée par la rivière Capot jusqu'à l'habitation du Sr Hardy, elle comprise, sera desservie par les Révérends Pères Jacobins.

*La cure du Macouba* — Bornée par l'habitation du dit sieur Hardy et par la grande Rivière, sera desservie par les Révérends Pères Jacobins,

*Le Preschœur* — Depuis la grande rivière jusqu'à la Rivière sur la marre, sera desservie par les Révérends Pères Jésuites.

1-- Une erreur de copiste a fait oublier ici la Grande Anse qui avait pour limite la rivière du Lorrain et la rivière Capot.

*La cure de St Pierre* sera bornée du côté du mouillage par le palais et les prisons, le dit palais et prisons compris, jusqu'à la mer, et depuis les palais jusqu'à l'allée d'orangers qui va au mouillage, le milieu de laquelle servira de borne à la cure et à celle du mouillage jusqu'au chemin seulement qui monte à l'habitation de la demoiselle Lhermitte, de sorte que toutes les maisons qui se trouveront depuis l'allée d'orangers jusqu'à l'ance et jusqu'au palais du dit côté du mouillage dépendront de la cure du mouillage et les maisons des sieurs L'homme, Pesset, Clignet et autres qui se pourront bâtir ci après depuis la dite allée du mouillage jusqu'à la crête du morne, qui sera desservie par les Pères Jésuites.

Les habitants qui sont établis au-dessus du morne et qui sont à la main gauche du dit chemin de la dite demoiselle Lhermitte seront à la cure de St Pierre.

Les Révérends Pères Jésuites desserviront en outre l'hôpital comme ils ont fait par le passé quoi qu'il soit établi dans un lieu desservant de la cure du mouillage, et y feront toutes les fonctions que les prêtres ou religieux desservant les hôpitaux ont accoutumé d'y faire, sans que les Pères Jacobins s'y puissent immiscer sinon et au cas d'une nécessité extrême et en l'absence des Pères Jésuites qui pourront administrer tous les sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction aux malades, les enterrer dans le cimetière du dit hôpital et faire les mêmes fonctions qu'ils feraient s'ils en étaient curés.

Si l'hôpital tombait ci-après en main séculière et qu'il fut transféré ailleurs, les habitants qui s'établiront dans le terrain de l'hôpital dépendront de la cure du mouillage, mais les Jésuites continueront leur droit de desservir l'hôpital en quelque lieu qu'il soit établi, quand même ce serait dans un des quartiers dépendant de la cure du mouillage.

La pension que le roi accorde pour la cure de St Pierre appartiendra aux Jésuites tant qu'il plaira à S. M. de continuer la dite pension, les frères Jacobins s'étant obligés de desservir gratuitement la cure du mouillage.

Les fonctions curiales ne se pourront faire publiquement dans les navires que par ceux dans le détroit desquels les navires seront mouillés.

1. Michel Pesset, capitaine de milice, épousa Isabelle Le Vassor, née en 1636 à Paris sœur de François Le Vassor.

*La cure du mouillage* — Elle commencera dans les lieux où la cure de St Pierre finit ainsi qu'il est ci-dessus exprimé et sera bornée de l'autre côté par la rivière de la Touche et sera desservie par les pères Jacobins. La sucrerie de la demoiselle Lhermitte sera à la dite cure du Mouillage pour éviter les contestations qui arriveraient si la maison était d'une paroisse et la sucrerie de l'autre.

*Le Carbet* — Depuis la rivière de l'anse la Touche jusqu'à la rivière du fond Capot.

*La Caze Pilote* — Depuis la rivière du fond Capot jusqu'à la rivière de la Caze des navires. »

..

Les limites des paroisses une fois établies, Blénac et Bégon défendent aux fidèles de s'adresser à d'autres religieux qu'à leur curé pour tous leurs besoins spirituels.

« Sa Majesté ayant ordonné d'établir des limites certaines à toutes les cures des îles françaises de l'Amérique de concert avec les supérieurs généraux des missionnaires qui y sont établis, Nous, après en avoir conféré avec leurs supérieurs qui ont approuvé les limites... avons fait défense aux habitants de l'île de faire baptiser leurs enfants, enterrer leurs morts s'il n'y a une déclaration du défunt qui en dispose autrement, célébrer les mariages, ni faire aucun acte de paroissiens ailleurs que dans les lieux qui sont nommés pour servir de cure, à peine de 3000 livres de sucre d'amende pour chaque contravention...

Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance sera notre présente ordonnance lue, publiée et affichée partout où besoin sera et enregistrée au greffe de la justice ordinaire à la diligence du procureur du roi en la dite île.

Fait à la Martinique, le 12 mai 1684,

Signé, BEGON<sup>2</sup> »

1- Arch. Nat. Colonies F3 26.

2- Arch. Nat. Colonies F3 26

## Saint-Pierre

La limite des paroisses fut approuvée par le roi le 13 octobre 1686.

L'année suivante le major Bègue<sup>1</sup> reçut l'ordre de Blénac de parcourir tous les quartiers de l'île, de passer en revue les milices et de visiter avec soin toutes les églises. Le major fit de sa visite un compte rendu très intéressant qui constitue un document précieux pour l'histoire de la Martinique<sup>2</sup>.

A la suite de Bègue, nous allons faire le tour de l'île, visiter chaque paroisse et en indiquer, autant que faire se peut, l'origine.

« En conséquence de l'ordre ci attaché de M. le Général en date du 29 août dernier, Nous, major, pour le roi, de la Martinique, nous avons fait la visite générale de l'état de toutes les églises de cette Ile dont nous avons fait des procès verbaux où leurs généraux d'ordre, le curé de chaque paroisse et les principaux paroissiens ont signé ; nous avons en même temps fait une revue générale de toute la milice de tous les quartiers de cette ile et nous y avons fait planter des mûriers, de toutes les quelles choses nous avons rendu compte à M. le général le 27 octobre dernier, chez M. l'Intendant, en la présence de deux Supérieurs des Jésuites et des Capucins et mondit Sieur le général, nous ayant ordonné de rendre le compte en détail à Mgr. le marquis de Signelay, nous le faisons en la manière suivante.

« Le 7 septembre, nous avons commencé notre visite par le quartier du Fort St Pierre dont nous n'avons pas visité l'état des deux paroisses qui y sont établies, tant parce que nous avons une entière connaissance qu'elles sont en très bon état, qu'à cause que M. le général et M. l'Intendant y résidant, nous avons

1- Pierre de Bègue, natif de Marseille, paroisse des Acoules, le 26 mars 1646, écuyer, fils de François de Bègue et de Désirée de Crose, épouse Madeleine Hébert veuve de Urbain Guillot, sieur de la Carmel. Il fut le grand père du Marquis de Bouillé. Nous le trouvons, en 1665, garde Marine sous M. de Beaufort ; en 1665, lieutenant dans le régiment de Jonsal ; en 1672, capitaine de milice à la Martinique ; en 1675, nommé Major de la Martinique par de Baas, après l'affaire de Corossol ; en 1679, Major de la Martinique par commission du roi ; en 1680, envoyé à la Grenade pour information ; en 1690, lieutenant du roi à la Martinique ; en 1691, envoyé à la Cour par le marquis d'Eragny pour exposer l'état des îles ; en 1692, commande le Fort Froyal par ordre de Blénac ; en 1694, gouverneur de Ste Croix, par commission de Blénac

2- Les milices négligeaient les exercices auxquels elles étaient astreintes. Le major, qui en était le chef pour toute l'île, reçut l'ordre de les visiter chaque année et de passer en revue leurs armes. En 1687, Bègue dresse un double compte rendu de sa visite ; nous n'en avons malheureusement pas la copie entière ; ja les complète l'un par l'autre dans la mesure du possible.

Arch. Nat. Colonies F3 26 fol 206 et 912 et ss.

éru ne devoir point faire d'assemblée en leur présence ; nous avons, le même jour passé en revue les neuf compagnies de milice qui s'assemblent tous les mois en ce quartier, nous les avons trouvées dans l'état porté par le rôle ci-joint et nous y avons fait planter le nombre de muriers qui est marqué<sup>1</sup>.

« Nota qu'une de ces deux paroisses est desservie par les Jésuites et l'autre par les Jacobins, qu'il y a en ce quartier outre les deux dites églises, trois autres églises en très bon état l'une aux Jésuites, l'autre à l'hôpital et l'autre aux Ursulines. »

A la fin du XVIIe siècle, le bourg de St Pierre « n'est à proprement parler qu'une rue, mais qui a bien un grand quart de lieue de long ; elle est haute et basse et percée en différents endroits de plusieurs belles allées d'orangers et d'une rivière qui la traverse au milieu, dont l'eau est excellente. Cette rivière descend d'un grand vallon qui s'élève derrière le bourg et où l'on voit quantité de sucreries qui font une vue très agréable. A une des extrémités du bourg, on voit la maison des Jésuites qui est très belle, à l'autre bout est l'église des Jacobins et au milieu un petit couvent d'Ursulines et un hôpital dont les Frères de la Charité ont la direction. Les maisons y sont presque toutes de bois et bien bâties ; les habitants y sont civils et affables ; on y reconnaît la France par la propreté du sexe et la Martinique peut se vanter que les créoles sont aussi bien faites que femmes de l'Europe<sup>2</sup>. »

### *Le Fort*

Il y avait, à Saint Pierre, deux paroisses, celle du Fort et celle du Mouillage. La paroisse du Fort fut établie vers 1640 et administrée par les Jésuites jusqu'à la suppression de leur ordre en 1763. L'église fut placée sous le patronage du chef des apôtres à cause du fort Saint-Pierre qui s'élevait auprès d'elle, et le fort avait été ainsi nommé non point parce que d'Enambue aborda en ce point et prit possession de la Mar-

1— Le sieur Piquet de la Calle, commis principal de la Compagnie essaya en 1664, de faire de la soie sur son habitation, à Ste Marie. Il était provençal aussi bien que son épouse et par conséquent bien préparé à ce genre de travail. Il réussit parfaitement et envoya des echeveaux de sa soie à Colbert. Celui-ci ne manqua pas de les montrer au roi qui en fut si content qu'il donna au Sieur de la Calle une gratification de cinq cents écus pour l'encourager à poursuivre son entreprise et il prescrivit en même temps de planter partout des muriers à la Martinique. Le major fut chargé de faire exécuter cet ordre.

Quand le P. Labat vint aux îles, il trouva un grand nombre de ces muriers encore sur pied, mais la manufacture de la soie était abandonnée. Les fourmis et les ravets s'attaquaient aux vers, aux cocons et aux œufs et y faisaient de grands ravages ; la fréquence et la violence des vents leur causaient un préjudice non moins important et le projet échoua.

2— Froger, *Relation d'un voyage*, p. 195.

tinique le jour octave de Saint Pierre, ce qui est faux, mais parce qu'il s'appelait lui-même Pierre.

L'église du Fort, écrit le P. Labat « est de maçonnerie, son portail de pierre de taille est d'ordre dorique... Cette église à cent vingts pieds de longueur sur trente-six de largeur ; elle possède deux chapelles qui font la croix, les autels, les bancs, la chaire du prédicateur sont très propres et le service s'y fait avec beaucoup d'ordre et de modestie<sup>1</sup> ».

Cette église fut construite en maçonnerie en l'année 1680 par le P. Farganel avec le produit de certaines amendes que lui remit M. de Blénac.

### *Le Mouillage*

La paroisse du Mouillage fut fondée par les Dominicains. Etablis à la Guadeloupe depuis la colonisation, ils avaient eu d'interminables démêlés avec le sieur Houel, gouverneur et propriétaire de la colonie, et ils cherchèrent une mission plus paisible sous l'administration paternelle de Du Parquet.

Le R. P. Breton leur ouvrit la voie en sollicitant de ce gouverneur l'autorisation de fonder un hospice dans son île. Pendant ce temps, les supérieurs de la congrégation faisaient à Rome des démarches pour obtenir l'autorisation de s'établir dans toutes les colonies françaises où l'on ferait appel à leur ministère. La Propagande se rendit à leur désir, et, peu de temps après, le 25 décembre 1654, le P. Boulogne débarquait à St Pierre avec trois religieuses, non point cependant pour ouvrir un hospice mais pour tenir école. Il acheta, au Mouillage, un terrain de cinquante pas<sup>2</sup> de large sur cinq cents de long, y fit construire une chapelle et l'entoura de jardins et de plantations<sup>3</sup>.

Grâce à la faveur de Du Parquet, cette chapelle devint le centre d'une paroisse à laquelle les Dominicains donnèrent comme limites la rivière du Carbet d'un côté et la rivière du fort St Pierre de l'autre. La création de cette paroisse, au milieu du territoire placé sous la juridiction des Jésuites, fut la source de grosses difficultés entre les religieux, comme il a été dit précédemment<sup>4</sup>.

La paix fut à peu près rétablie par la délimitation des paroisses.

1- P. Labat, *Nouveaux voyages aux îles* — Livre I chap. 4.

2- Le pas valait à la Martinique trois pieds et demi, soit 1m, 165.

3- C'est sur ce même terrain qu'on reconstruit aujourd'hui l'église du Mouillage.

4- Cfr. J. Rennard, *A propos d'un récent essai sur l'Histoire religieuse de la Martinique* p. 8 et 9.



L'église du Mouillage, dit le P. Labat, est « en maçonnerie, son portail est rustique, assez simple; elle a quatre-vingt dix pieds de longueur sur trente pieds de large, avec deux chapelles de vingt quatre pieds en carré qui font la croisée. On a obligation de sa construction aux officiers des vaisseaux du roi, particulièrement à M. le comte de Grancey, à M. de la Clocheterie quoique ce dernier fut calviniste, il avait tant d'affection pour nos Pères et pour la fabrique de leur église, qu'il allait lui-même faire travailler ses gens et ceux qui étaient commandés des autres vaisseaux pour apporter les pierres de taille, le moëllon, la chaux, le bois et les autres matériaux nécessaires pour l'édifice. En reconnaissance, nos Pères ont fait placer dans l'endroit le plus honorable de l'église un banc fort propre et fort commode pour les officiers de la marine à qui ils ont donné aussi le droit de sépulture. L'église est au milieu du cimetièrre qui est environné de murailles et dont la porte répond à la principale, rue du Mouillage»).

1- Labat, loc. cit.

## Carbet

« Le 8 septembre nous avons été au bourg du Carbet où en présence du curé de la paroisse et des principaux paroissiens, nous avons, conformément au procès verbal que nous en avons fait, visité l'état de l'église, du presbytère que nous avons trouvé en très bon état, mais que le cimetière avait besoin d'être clos. Ayant remontré aux paroissiens l'obligation qu'ils ont de faire la clôture, ils ont volontairement promis la quantité de 3830 l. de sucre qui suffiront pour faire le dit ouvrage ; ainsi la dite paroisse n'a besoin de rien ; nous avons le même jour passé en revue les deux compagnies de milice qui s'assemblent tous les mois en ce quartier et nous y avons tenu la même conduite qu'au fort St-Pierre ».

Le Carbet, dit Rochefort « a retenu ce nom des Caraïbes qui avaient autrefois, en cette place, l'un de leurs plus grands villages et une belle case qu'ils appelaient le carbet, nom qu'ils donnent à tous les lieux où ils font leurs assemblées<sup>1</sup>. »

Du Parquet habita ce quartier de 1639 à 1650 et se fit construire une maison en briques dans l'ilot formé par les deux bras de la rivière qui descend des Pitons. « Les Indiens qui n'avaient point encore vu de bâtiment de pareille figure, ni de matière si solide, le considéraient au commencement avec un profond étonnement et après avoir essayé avec la force de leurs épaules s'ils le pourraient ébranler, ils étaient contraints d'avouer que si toutes les maisons étaient bâties de la sorte, cette tempête qu'on nomme ouragan ne les pourrait endommager<sup>2</sup>. »

Près de cette habitation, probablement à l'endroit même où se trouvent actuellement les édifices du culte, s'éleva une chapelle que l'on considère comme *la première église paroissiale de la Martinique*. Elle fut visitée, en 1640, par le P. du Tertre arrivant aux Antilles pour la première fois. « Après avoir mouillé l'ancre, nous dit-il, nous mîmes pied à terre vis à vis du logis de Monsieur Duparquet, gouverneur de la Martinique et fûmes rendre grâce à Dieu dans sa petite chapelle bâtie à la mode du pays, c'est-à-dire de fourches et de roseaux et pourtant très proprement entretenu par un bon vieillard prêtre qui pour lors y faisait fonctions de curé<sup>3</sup>. »

1- Rochefort, *Histoire naturelle des Antilles* p. 15

2- Idem.

3- Première rédaction de l'ouvrage de du Tertre qui ne fut pas publié, Bibl. Nat. N. A. F. 9319 p. 21.

La paroisse du Carbet fut érigée sous le vocable de St Jacques pour honorer le patron de Duparquet. Elle fut d'abord desservie par des prêtres séculiers, puis elle fut confiée aux Jésuites auxquelles le gouverneur fit présent, vers 1650, de sa maison, de toutes les plantations qui l'entouraient et de huit ou neuf serviteurs qui lui étaient affectés.



## Case-Pilote

« Le 14 septembre nous avons été au bourg de la Case-Pilote où, en présence du curé de la paroisse et des principaux paroissiens, nous avons, conformément au procès verbal que nous en avons fait, visité l'état de l'église et du presbytère que nous avons trouvé en très bon état, le cimetière seulement ayant besoin d'être clos; ce qu'ayant démontré aux paroissiens ils ont volontairement promis 7.800 l. de sucre qui suffiront pour la clôture ; ainsi la paroisse n'a besoin de rien ; nous avons le même jour passé en revue les 3 compagnies de milice qui s'assemblent tous les mois en ce quartier et nous y avons tenu la même conduite qu'aux autres. »

La paroisse de Case-Pilote tire son nom d'un chef caraïbe qui l'habitait et que les premiers colons avaient surnommé le Pilote<sup>1</sup>. Il aimait beaucoup les Français et les aida à s'établir dans l'île ; puis, il leur abandonna ses terres pour se retirer avec son frère Arlet sur les bords de l'anse Serrurier ; pendant que celui-ci élevait son carbet à Ste Luce, le Pilote s'installait sur le morne qui se dresse en face, à l'embouchure de la rivière qui depuis s'appela Rivière Pilote.

La Case Pilote fut attribué à M. de la Vallée. Ce gentilhomme, chargé de coloniser la Dominique, n'avait pu s'y maintenir et s'était retiré à la Martinique avec tout son monde vers la fin de l'année 1635.

Dupont, qui en était le chef, lui confia le commandement de la colonie naissante, partit pour St Christophe et ne revint plus ; il avait été fait prisonnier en cours de route par les Espagnols. En conséquence, de la Vallée resta à la tête des colons jusqu'à l'arrivée de Du Parquet. Il se retira alors à Case Pilote, érigea ce quartier en paroisse, donna l'emplacement du presbytère du jardin, de l'église et du cimetière. Il contribua beaucoup à sa prospérité en y introduisant le canéficier dont les produits se vendaient alors très chers et qui auraient pu enrichir les habitants. Mais plantée en trop grande quantité, cette marchandise tomba bientôt à un prix dérisoire.

<sup>1</sup> Sa case se trouvait, d'après la tradition, sur le bord de la mer à peu près au milieu du bourg actuel.

*Fonds Capot*

Une trentaine d'années après la visite du major Bègue, il fut question de créer une paroisse au Fonds Capot. Laissons la parole aux documents qui se rapportent à cette affaire.

« A Monseigneur le Marquis Duquesne, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, chef d'escadre des armées navales du Roy, gouverneur et lieutenant général pour sa Majesté des Iles françaises de l'Amérique, supplie humblement Claude Honoré Houdin, conseiller honoraire au Conseil Supérieur de cette Ile Martinique, que habitant au quartier du Fonds Capot, faisant tant pour les habitants qui sont établis dans les environs du dit quartier entre la rivière du fonds Giraumont et la rivière St Pierre que pour lui, et vous remontre Monseigneur, qu'ils sont paroissiens partie de l'Eglise Notre Dame de la Case Pilote et partie de celle de St Jacques du Carbet qui sont fort éloignées l'une de l'autre et d'une si grande étendue à présent que les R.R. P.P. Jésuites qui les desservent peuvent à peine suffire quoi qu'ils soient?..... parce que leur santé y est fréquemment et notablement intéressée, en quoi eux et leurs successeurs se trouveraient soulagés considérablement si on établissait une paroisse entre les deux sus-nommés. Les dits habitants ont bien des dangers à essayer pour se rendre aux dites paroisses les jours des dimanches et des fêtes, eux, leur famille qui sont fort grandes, leurs domestiques et esclaves, tant par les chemins qui sont longs, extrêmement pénibles surtout dans les temps de pluie parce qu'ils sont montueux et parfois escarpés, qu'à la cause de la mer qui permet rarement, étant presque toujours haute et fort dure à la côte, d'y aller par canot, sans compter les risques des embarquements et débarquements, ce qui fait que ces saints jours, un grand nombre d'entre eux et surtout les vieillards, les femmes enceintes, nourrices et avancées en âge, les enfants et les esclaves âgés sont contraints de rester dans les habitations et ont ainsi le malheur d'être privés et d'entendre la sainte messe, la parole de Dieu et du profit qu'ils pourraient faire des instructions et catéchismes qui se font par les Curés ; à joindre Monseigneur, que dans le terrain compris entre les dites ravine et rivières, il y a douze sucreries roulantes, deux autres près de ce lieu et plusieurs petites habitations (relativement assez peuplées,) et qui le deviendraient encore plus par l'établissement (d'une paroisse). Ces présentes et différentes considérations ont mû les habitants (à vous demander d'ériger) une paroisse dans l'Anse du fond Capot qui tient le milieu entre les dites rivière et ravine, laquelle le R. P. Supérieur général des R.R. P. P. Jésuites auraient la bonté de faire desservir comme celle de la Case Pilote

et du Carbet. Et comme les habitants ne peuvent l'entreprendre sans votre consentement, ils ont recours à votre autorité, Monseigneur, à ce qu'il vous plaise de vos grâces, Vu le dit écrit et ayant égard qu'il s'agit en ceci de la gloire de Dieu, de la plus importante de toutes les affaires des dits habitants qui est celle de leur salut, celui de leurs familles et de leurs esclaves, du soulagement et de la conservation des missionnaires ainsi que des dits habitants établis entre les dites rivière fonds Girau-mond et ravine de St Pierre de faire construire une église dans la dite Anse du fond Capot pour icelle étant desservie par un R. P. Jésuite leur servir à l'avenir de paroisse qui aura pour limite les dites rivière et ravine, aux fonds qui seront assignés par les états du roi pour la pension du curé sur le pied des autres curés de cette île; si il plaît ainsi à sa majesté de l'ordonner, et en outre, enjoindre à tous les habitants établis entre les dites limites, de contribuer aux dépenses nécessaires et convenables pour y parvenir, conformément au dit écrit, lequel ainsi que la présente requête et l'ordonnance qui interviendra de vous, Monseigneur, seront enregistrés au Conseil Supérieur de cette dite île, pour sortir leur effet, et nous prions tous le Seigneur pour votre santé et prospérité. Signé Houdin.

Vu la présente requête... Nous, en conséquence des ordres que nous avons du Roi pour l'établissement des paroisses dans les endroits où elles seront demandées, avons promis sous le bon plaisir de sa Majesté aux habitants de faire construire une église, presbytère et dépendances dans l'Anse du fond Capot... laquelle... aura pour limite les dites ravine et rivière et ordonné que les dits habitants établis entre ces limites contribueront conformément au dit écrit, de toutes les dépenses nécessaires et convenables pour l'entière perfection de la dite paroisse...  
Donné à Fort Royal le 3 mai 1716.

DUQUESNE

Nous habitants... avons fourni le terrain nécessaire pour l'église, la sacristie, le cimetière, le presbytère, une cuisine, un poulailler, un petit jardin et la liberté au père qui desservira la dite paroisse de laisser paître son cheval dans (la savane de...) après entente avec le Sup. général d's Jésuites... payeront ( la pension du desservant jusqu'à ce qu'elle soit payée par le roi ) les gages du sacristain, le vin pour l'autel, les ornements et leur entretien...

En foi de quoi ; nous avons signé le 30 Mars 1716 Houdin,  
Desprez, Devillé, pour le fond, des Riveaux, Merger de la Ballu,

1- Houdin vint à la Martinique vers 1690, fut procureur du roi puis juge royal, civil et criminel de toute l'île, épousa en deuxième noces une Dlle Le Boucher dont il eut une nombreuse postérité.

De Vezien, F. Volcart, Lepelletier, Dugas, Raynal, delle Claude Prévot de Nanci (?) faisant tant pour ma mère que pour moi, Bogier, Manigot, Joseph Demien, Pavie, Ferlande, Roussier, J. Demiers Desrivières, Robert, Clément Raynal, Obscudy, Jean Pécard, Jacques Duclos, Mayère, Marthe Dubucq, Louis Copin, et marqués des marques ordinaires d'André Christophe dit le Lorrain, de la Vve Barthélemy et de Magdelaine Bertrand »

Toutes les dispositions étaient donc prises et toutes les formalités étaient remplies pour l'érection d'une paroisse au Fonds Capot, mais les Jésuites ne la crurent pas nécessaire et l'affaire n'eut pas de suite.

1 Marthe Le Boucher, fille de François Le Boucher, capitaine de cavalerie demeurant au fond Girumont, épouse de Dubucq.

2 Annales du Conseil Souverain.

## Prêcheur

« Aujourd'hui, 21 septembre 1687, en conséquence de l'ordre de M. le général en date du 29 Août, nous, Major pour le Roi de cette Ile, nous sommes transporté à la paroisse du Prêcheur où, en présence du R. P. Pierre Bernard, curé de la dite paroisse, des marguilliers, des officiers du quartier et des principaux paroissiens soussignés nous avons visité l'état de l'église du dit quartier, le presbytère et le cimetière et nous avons trouvé le tout avoir besoin de grosses réparations. En considération de quoi, les paroissiens ont volontairement donné la quantité de 13.750 livres de sucre pour les sus-dites réparations et spécialement pour la clôture du cimetière, laquelle somme avec ce que les paroissiens qui ne se sont pas trouvés à l'assemblée pourront donner, fera la plus grande partie des dites réparations nécessaires et laquelle quantité de 13.750 livres de sucre nous avons remis au sieur Roy, conseiller du Roi au Conseil Souverain de cette Ile et marguillier de la dite paroisse. Signé P. Bernard de la Compagnie de Jésus, Begue, J. Roy<sup>1</sup>, Renaudin, Duvivier, Pierre Gérard, Roy<sup>2</sup>. »

« En rendant compte à M. le général, nous lui avons dit que nous croyons que la paroisse avait besoin d'être secourue par le roi de 20.000 livres de sucre pour la rendre parfaite. Nous avons le même jour passé en revue les deux compagnies de milice. »

Le Prêcheur est « ainsi appelé, dit le P. du Tertre, à cause que vers cette pointe, il y a une roche en mer sur laquelle on en voit une seconde plus élevée, qui représente de loin la figure d'un prédicateur en chaire. »

Le Prêcheur fut érigé en paroisse vraisemblablement en même temps que Case-Pilote, entre 1640 et 1644, et fut placé sous le patronage de St Joseph.

L'église fut construite et pourvue d'ornements et de vases sacrés par les soins de Jean Roy, riche habitant de ce quartier.

En 1646 elle eut pendant plusieurs mois comme desservant le P. du Tertre. S'étant compromis à la Guadeloupe par un zèle trop ardent pour la Compagnie, Du Tertre se vit dans l'obligation de quitter la colonie, il gagna la Martinique et desservit le Prêcheur pendant quelques temps en attendant l'occasion de retourner en France.

<sup>1</sup> Jean Roy, né à Bordeaux, venu aux Iles, comme engagé, y fit une grande fortune mort en 1707, doyen du Conseil Souverain, âgé de plus de 90 ans.

<sup>2</sup> Fils du précédent.



C'est au Prêcheur, paraît-il, sur l'habitation qui passa dans la suite entre les mains de Girault de Cressoles, que vécut plusieurs années Françoise d'Aubigné, celle qui devait être plus tard la célèbre Mme de Maintenon<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les registres du Prêcheur remontent à l'année 1665, ce sont les plus anciens registres de la Martinique.

## Macouba

« Aujourd'hui 28 septembre, en conséquence de l'ordre de M. le général en date du 29 août dernier, nous Major pour le Roi de cette Ile, nous sommes transporté à la paroisse du Macouba ou, en présence du Révérend P. Estienne Astrut, curé de la paroisse, des marquillers et des principaux paroissiens, nous avons visité l'état de l'église, du presbytère et du cimetière et nous avons trouvé le tout avoir besoin d'être refait à neuf ; ce que nous avons montré aux paroissiens et qu'il était à propos de rétablir les dits ouvrages ; en considération de quoi, les paroissiens ont volontairement donné 17.600 livres de sucre et quatre cents journées de nègres, laquelle somme, avec ce que l'église pourra faire d'elle même et ce que les paroissiens qui n'étaient pas à l'assemblée pourront donner et avec un peu de secours ils feront le dit ouvrage, laquelle somme de 17.600 livres de sucre nous avons remis au sieur Gourné, marguillier de la paroisse. Signé Estienne Astrut, religieux de l'ordre des frères prêcheurs, Bègue, Michell, Jean Marchand, Sigalony, François Morin, J. Dujardin, François Min et, Antoine de la Montagne, d'Ourlane. »

« Cette paroisse a besoin d'être secourue par le Roi de 15.000 livres de sucre.

« Cette paroisse est desservie par les Jacobins, le curé n'y réside pas et les paroissiens supplient Sa M. d'ordonner la résidence, attendu les accidents journaliers qui arrivent par les fièvres et les habitants qui meurent sans sacrement. »

Le Macouba et toute la côte nord de la Martinique appelée autrefois Capesterre<sup>2</sup> ne fut habitée par les Français que depuis l'expulsion des Caraïbes, c'est-à-dire depuis l'année 1638. Le P. Boulogne, Dominicain, en fut le premier curé avec le fonds St Jacques comme résidence habituelle. Les colons ne tardèrent pas à se multiplier sur cette côte fertile et l'on dut songer à y établir d'autres centres religieux. Le 8 Janvier 1663, le Conseil souverain ordonna l'établissement des paroisses de Ste Marie, du Marigot et de la Grande Anse ; celle de la Basse Pointe fut créée peu de temps après et celle de Macouba un peu plus tard, vraisemblablement entre les années 1657 et 1670.

La reconstruction des édifices paroissiaux ordonnée en 1687 traîna sans doute en longueur, car, lorsque le P. Labat y arriva comme curé, le 13 février 1694, l'église était à peine achevée. « Le chœur, nous dit-il, était de maçonnerie avec une corniche

<sup>1</sup> Michel, capitaine de milice du quartier.

<sup>2</sup> La Capesterre proprement dite allait de la grande Anse au Yauchin,

de pierre de taille ; il y avait à côté une porte pour entrer dans la sacristie qui était projetée et deux fenêtres. Ce sanctuaire avait vingt pieds de profondeur sur vingt-quatre de large, qui était la largeur de tout le reste de l'église dont la longueur était encore de soixante pieds avec deux chapelles de seize pieds en carré qui faisaient la croisée ; le tout en bois avec des balustres tout autour qui servaient de fenêtres. Cette église était dédiée à Ste-Anne dont le tableau était sur le grand autel, la chapelle à main droite était dédiée au Rosaire et celle de la gauche à St-Antoine de Padoue. Celle-ci servait de sacristie en attendant que celle qu'on avait projetée fut faite ; le confessionnal était dans l'autre. »

Le presbytère avait-il été reconstruit ? Il est à présumer que non. C'était pour lors « une petite maison en planches de seize pieds en carré avec un petit appendit à côté, accompagné d'une autre petite maison couverte de paille avec un four » et qui servait de cuisine. Ainsi qu'on le voit, l'habitation était des plus modestes. Le P. Labat aurait pu s'y trouver à l'étroit et l'on résolut de lui donner des proportions plus convenables. Adrien Michel, capitaine du quartier, engagea les paroissiens du Macouba à travailler à son agrandissement « Ces Messieurs convinrent de tout et résolurent que l'on se servirait des matériaux de l'ancienne église qui était encore sur pied, pour les augmentations que l'on proposait, et que pour les planches, les essentes, les autres bois nécessaires et le payement et nourriture des ouvriers, on ferait une quête chez tous les habitants. M. Michel, pour donner l'exemple, promit quelques bois et quarante écus ; ceux qui étaient présents se cotisèrent aussitôt fort généreusement. Mais comme tous les paroissiens n'y étaient pas, on résolut de les assembler le premier dimanche du carême ». En attendant que les réparations promises soient exécutées, le curé reçut, chez Adrien Michel, une généreuse hospitalité.

Le P. Labat resta deux ans curé du Macouba. Obligé de se rendre à la Guadeloupe où les intérêts de la mission dominicaine réclamaient ses talents, il confia sa paroisse au P. Etienne Astruc, celui-là même qui en était curé en 1687. Quelques années plus tard, en 1697, Astruc est curé de la Trinité d'où il regagna la France pour ne plus revenir.

1. Labat. — *Nouveaux voyages* t. I chap. VI.

2. Labat, *loc. cit.*

## Basse Pointe

« Aujourd'hui 29 septembre 1687 nous nous sommes transporté à la Basse Pointe où, en présence du Révérend père Dominique Séré, curé de la paroisse du dit quartier, des marguilliers, des officiers du quartier et des principaux paroissiens, nous avons visité l'état de l'église, du presbytère et du cimetière et nous avons trouvé le tout avoir besoin d'être refait à neuf, en considération de quoi les dits paroissiens ont promis volontairement dix neuf mille septante livres de sucre et mille journées de nègres, laquelle somme avec ce que les paroissiens ont promis ci-devant, pourra faire la plus grande partie des travaux qu'il conviendra faire et nous avons remis l'état de ce que les paroissiens ont promis à M. Pocquet capitaine du dit quartier et marguillier de la dite paroisse, Signé F. Dominique Séré, religieux de l'ordre des frères prêcheurs. Bègue, Pocquet<sup>1</sup>, Hardy<sup>2</sup>, Charton et le Bourg.

Cette paroisse a besoin d'un secours de 10 000 livres.»

Les registres de catholicité de Basse Pointe remontent à l'année 1663<sup>3</sup> et c'est vers cette date qu'il faut placer la fondation de la paroisse.

Les travaux prescrits par le major furent sans doute promptement exécutés, car, dix ans plus tard, tous les édifices du culte sont reconstruits à neuf.

L'église de Basse-Pointe, dit le P. Labat, « est dédiée à St Jean Baptiste, elle l'était auparavant à St Adrien. Je ne sais pourquoi on a changé de patron. Cette église pouvait avoir soixante pieds de long et vingt-quatre de large, sans chapelles ; elle était toute de maçonnerie, le comble assez propre, mais trop bas. On avait suivi un peu trop scrupuleusement l'usage des anciennes églises de mettre l'autel du côté de l'orient, cela était cause que le côté de l'église faisait face le long de la rue du bourg, au lieu qu'il aurait été plus convenable d'y placer le portail. Au reste, les dedans étaient fort propres, l'autel, la chaire, les bancs étaient d'une belle menuiserie ; à côté de l'autel, en dehors, on avait pratiqué une petite sacristie assez commode.

1- Claude Pocquet de Puilhéry, né en 1640 à Paris paroisse de St Germain l'Auxerrois, de Claude Pocquet et de Marie Hoginsard. D'abord garde général des forêts en Picardie, passé à la Martinique en 1682, capitaine de milice à la Basse-Pointe, conseiller au Conseil Souverain le 18 Juin 1691, conseiller secrétaire du Roi le 21 mars 1703, il épouse à la Basse Pointe, le 14 février 1683, Marie Elisabeth Louvel de Merville. Mort à la Basse Pointe le 9 août 1722.

2- Jacques Hardy du Tor, du vicomté de Pont Audemer s'embarque au Havre le 9 mai 1635 à l'âge 29 ans avec Jehan Verprey, Jean Courché, Louis Renard, Louis Fancquelin (ou Vauquelin) et cinquante autres passagers pour St Christophe.

3- Arch, du minist, des Colonies.

« Le bourg de la Basse-Pointe ne consistait pour lors qu'en quinze ou vingt maisons, occupées par quelques marchands, des ouvriers et des cabarets. La maison du curé était petite, mais comme le et assez propre ; il avait un jardin bien entretenu, et une savane fermée du côté du bourg pour l'entretien de son cheval, car dans les îles, les chevaux paissent toute l'année. »<sup>1</sup>

Quoique le bourg ne fut pas très grand, ce quartier néanmoins s'était développé considérablement, et, au témoignage de l'intendant Robert, il passait en 1696 pour le plus important de toute la côte orientale.

En 1687, on y voyait comme curé le P. Dominique Séré âgé d'environ 45 ans. Rentré en France quelques années plus tard, il se disposait à revenir à la Martinique avec la flotte qui apporta le P. Labat et plusieurs autres religieux. En arrivant à la Rochelle « il parut fâché, de trouver tant de missionnaires (en partance pour les Antilles) et fit tous ses efforts, dit le P. Labat, pour nous persuader de retourner dans nos couvents en nous assurant que nous ne pouvions pas subsister aux îles où la misère était très grande et où il n'y avait pas assez de paroisses pour nous occuper, ni de couvents pour nous entretenir. Je connus d'abord que ce bonhomme avait peur de manquer de paroisse et de n'était pas sans raison ; car la plupart de ceux qui devaient passer aux îles paraissaient plus propres que lui à les occuper. Ainsi je pris la liberté de lui répondre pour tous les autres que nous espérions tous comme lui trouver de quoi travailler et nous occuper et que si les misères qu'il prévoyait lui faisaient peur, il pouvait s'en retourner chez lui »<sup>2</sup>.

Le P. Séré n'avait pas à redouter la concurrence de ses confrères. Embarqué le 28 novembre 1693 il mourut le 9 décembre et son cadavre était jeté à la mer.

1-Labat, op. cit. liv. I chap. VII

2-Labat, op. cit liv. I. chap. I

## Grande Ance

« Aujourd'hui 30 Septembre 1687 nous nous sommes transporté à la paroisse de la Grande Ance, où en présence du révérend père Claude Verdier, curé de la paroisse, des marguilliers, des officiers du quartier et des principaux paroissiens nous avons visité l'état de l'église et du presbytère que nous avons trouvé n'avoir besoin d'aucune réparation, mais que le cimetière avait besoin d'être clos, ce que les dits paroissiens ont volontairement promis de faire, d'une haie vive y ayant l'impossibilité de le faire de maçonnerie et pour cet effet ils ont promis cent vingt cinq journées de nègres pour faire le travail et d'en donner jusqu'à ce que la dite clôture soit faite, en cas que les 125 journées ne suffisent pas. Fait à la Grande Ance, le jour et an que dessus, signé Bègue, Verprey,<sup>1</sup> F le bourg, Desrivières, I. Lesade,<sup>2</sup> Yves Venot.»

Fondée par décision du conseil souverain du 8 janvier 1663, la grande Ance voyait, en 1687, ses édifices religieux récemment reconstruits et en très bon état. Elle fut placée sous le patronage de St Hyacinthe. Les Dominicains avaient une dévotion toute particulière pour ce saint et aimaient à le recommander à la piété de fidèles. Dès leur arrivée à la Guadeloupe, ils le choisissent comme patron d'une des premières paroisses. « Ils tachèrent de rendre (les colons) dévots à St Hyacinthe à cause que ce saint fait des miracles partout où il est invoqué dévotement, ainsi en avons nous vu de bons effets ici ; en voici un à propos. Au mois de septembre (1685) M. Duplessis devint malade et peu après Mademoiselle sa femme<sup>3</sup> fut prise d'une violente fièvre qui la menaçait de faire une mauvaise couche. Nos Pères lui persuadèrent de se vouer à St Hyacinthe qui était le patron de leur église et pour ce sujet commencèrent une neuvaine. Au troisième jour, la fièvre la quitta et se délivra heureusement avec une si grande joie de son mari qu'il se leva et assista au bapême de son fils qu'il voulut être nommé Hyacinthe<sup>4</sup> . »

Le P. Labat se rendant au fonds St Jacques avec le P. Martelli, en 1694, arriva au presbytère de la Grande Ance « envi-

1- Fils de Jaham Verprey du Marigot.  
2- Yves Lesade, habitait sur les bords de la Capot.  
3- Les femmes mariées continuaient alors à être appelées Mademoiselle.  
4- Bibl. Nat. ms. fr 24 974.

ron une heure avant le coucher du soleil. Le curé, dit-il, appelé P. François Imbert, du couvent de St Maximin, était provençal aussi bien que mon compagnon, ce qui faisait que celui-ci se flattait d'en être bien reçu et que nous y coucherions et laisserions reposer nos nègres et nos chevaux qui ne pouvaient presque plus marcher. Il fut trompé ; ce bon curé était fatigué des passages de nos confrères qui s'arrêtaient chez lui et l'incommodaient. Il s'était absenté de sa maison ou à dessein ou par nécessité. Son nègre qu'il avait laissé, nous dit que son maître savait que nous devions arriver et qu'il lui avait ordonné de nous présenter à boire et à manger, si nous en avions besoin, et de nous prier en même temps de passer outre, parce qu'il n'avait plus de commodité pour donner à coucher. Ce compliment me parut un peu extraordinaire et je dis au P. Martelli que nous ne devions pas pour cela aller plus loin, mais il ne voulut pas y consentir. Nous partîmes donc après avoir fait boire un coup d'eau de vie à nos nègres<sup>1</sup>.

Quelques jours après, le P. Labat repassait à la Grande Ance pour se rendre au Macouba. C'était le Samedi soir. Il ne lui était pas possible de s'arrêter en route, car il fallait arriver dans sa paroisse pour les offices du lendemain. En cette circonstance, il trouva son confrère animé de sentiments tout différents de ceux qui l'avaient accueilli lors de son premier passage : « Je trouvai, nous dit-il, le P. Imbert à la porte de son église. J'allai le saluer et lui demander son amitié ; il m'embrassa, me combla de civilité, rejeta sur son nègre ce qui était arrivé quand nous étions passés, il m'obligea de m'aller rafraîchir chez lui où il voulait me retenir jusqu'au lendemain, que je pouvais aller dire la messe à la paroisse qui m'était destinée. Nous devinmes bons amis dès ce moment et nous l'avons toujours été depuis. A la fin je montai à cheval pour continuer mon voyage<sup>2</sup> ».

1- Le P Labat, op. cit. I chap. IV.  
 2- op. cit. chah. VI

-20-

## Marigot

---

« Aujourd'hui, 1er octobre 1687, nous nous sommes transporté à la paroisse du Marigot où, en présence du révérend père Hyacinthe Vaugeol, curé de la paroisse, des marguilliers, des officiers du quartier et des principaux paroissiens nous avons visité l'état de l'Eglise que nous avons trouvé être toute neuve, mais sans presbytère à cause que le curé réside au couvent de St Jacques qui n'est distant de la dite paroisse que d'une demi lieu ; nous avons trouvé aussi le cimetière n'être point clos, ce qu'ayant remontré aux d'its paroissiens, ils ont volontairement promis de le faire clore incessamment et pour cet effet ils ont promis 401 journées de nègres pour faire la dite clôture. Signé, F. Hyacinthe Vaugeol, curé, Bègue, J. de Verpré<sup>1</sup>, Defontaines<sup>2</sup>, la Chardonnière<sup>3</sup>, Jean Riché, Jean Fabulet.

« Attendu leur petit nombre, supplient S. M. de les vouloir assister pour la bâtisse du presbytère. La paroisse a besoin d'être secourue de 20.000 l.

« A noter que le curé n'y réside pas, quoi qu'il soit payé et que les habitants supplient S. M. d'ordonner la résidence afin d'avoir à l'avenir plus de secours spirituels qu'ils n'en ont par le passé. »

Créée, comme la Grande Ance<sup>4</sup>, par décision du Conseil souverain en 1663, cette paroisse fut organisée sans tarder et desservie par les religieux du fonds St Jacques. L'église toute neuve lors de la visite du major, venait d'être reconstruite. Elle fut bénite le 5 janvier 1687 comme l'atteste l'acte ci-joint tiré des registres de la paroisse.

« Paroisse de St Paul du Marigot de la Capesterre.

Le 5 janvier 1687, a été bénite l'église du Marigot sous le titre de St Paul. La cérémonie a été faite par le R. P. Pierre Paul, de l'ordre des frères Prêcheurs faisant les fonctions curiales au quartier de la Grande Ance. Il a été assisté par les Révé-

1- Jean Jeham dit Verprey, né à Saint Marc en Poitou, en 1610, s'embarque au Havre, le 9 mai 1635, pour St Christophe sur le "Don de Dieu florissant"; passé à la Martinique y devient capitaine de milice, habite le Prêcheur, puis le Marigot, laisse une nombreuse postérité.

2- Desfontaines, fils de Vertpré.

3- Nicolas le Vassor, sieur de la Chardonnière, né à Paris en 1640, paroisse de Saint Jean de Grève, vint fort jeune aux îles, mourut lieutenant colonel du régiment de milice du Marigot, le 3 novembre 1707.

4- La Basse Pointe, la Grande Anse et le Marigot ont emprunté leur nom à l'aspect physique de la contrée où se trouvent ces paroisses.



rends Pères Lantial du même ordre faisant les fonctions curiales au quartier du fort de Ste-Marie et Pierre Dussales faisant les fonctions curiales au dit quartier du Marigot.

M. Jean Jaham était marguiller de la dite paroisse<sup>1</sup>. »

Les notables du Marigot n'étaient pas satisfaits de ce que leur curé n'habitât point parmi eux et demandèrent que la résidence dans sa paroisse lui fût imposée.

En 1926, le Marigot a pris, le nom de Fond d'Or.

1- B. N. Nouv. Acq. Franc. 9327. Les registres de la paroisse commencent en l'année 1666.



## Ste Marie

« Aujourd'hui 5 octobre 1687, nous nous sommes transporté à la paroisse de Ste Marie où, en présence du révérend père Jean Hyacinthe Balzaget, curé de la dite paroisse, des marguilliers, des officiers du quartier et des principaux paroissiens, nous avons visité l'état de l'église et du cimetière et nous avons trouvé que l'on travaillait à la construction d'une église neuve, et nous étant informé du fonds qu'il y avait pour la bâtisse de la dite église, nous avons trouvé qu'il n'y avait que quarante huit mille (livres de sucre) et que par un marché qui a été fait avec le nommé Bertelet qui est obligé de faire entièrement la dite église, on lui en doit donner 68.000 l. et qu'ainsi la dite église, ne s'achèverait pas faute de fonds, nous avons remontré aux dits paroissiens l'obligation qu'ils ont de faire achever le dit Ouvrage; en considération de quoi ils ont volontairement promis 4.670 l. de sucre, laquelle somme, avec un peu de secours et ce que les paroissiens qui n'étaient pas à l'assemblée pourront donner, suffira pour achever la dite église et nous avons remis la dite somme que les dits paroissiens ont promis de donner à M. de la Cale, Conseiller du Roi au conseil souverain de cette île et marguillier de la dite paroisse; et, à l'égard du cimetière ils ont promis cent soixante quatre journées de nègres pour le clône et à l'égard du presbytère ils nous ont remontré n'en avoir pas besoin à cause que le couvent des révérends pères Jacobins du fonds St Jacques n'est distant de la dite paroisse que d'un demi quart de lieue. Signé: Jean Hyacinthe Balzaget, curé, Bègue, la Cale, Arbousset, Blaise Cornu, François Poteau, M. de la Haye.

La paroisse a besoin d'un secours de 25.000 l. de sucre.

A noter que le curé n'y réside pas, quoi qu'il soit payé et que les habitants supplient S. M. d'ordonner la résidence. Il y a outre la paroisse une église aux Jacobins de ce quartier. »

Selon Margry, il y aurait eu à la Capesterre, depuis le temps où vivait du Parquet, une chapelle dédiée à la Vierge. C'est elle qui aurait donné son nom à la paroisse de Ste Marie. Fondée en même temps que le Marigot et la grande Ance, cette paroisse avait, en 1687 son église en reconstruction.

Comme le Marigot, elle avait son curé logé au fonds St Jacques et comme le Marigot elle proteste contre cette pratique. Ces réclamations n'étaient pas pleinement justifiées et restèrent longtemps sans résultat; bien plus, en 1696, le P. Labat, chargé des deux paroisses, trouva plus simple de les réunir toutes les deux en une seule, avec la chapelle du couvent comme église paroissiale. C'est à Ste-Marie que François Picquet essaya de faire de la soie. Ses efforts, comme nous l'avons dit plus haut, ne furent point couronnés de succès.

1- François Picquet de la Calle, commis général, originaire d'Aix en Provence.  
2- Margry. *Les Seigneurs de la Martinique.*

## Trinité

« Aujourd'hui 6 Octobre 1687, nous nous sommes transporté à la paroisse du cul de sac de la Trinité où, en présence du R. P. Deschammaits, curé de la dite paroisse, du marguillier, des officiers du quartier et des principaux paroissiens, nous avons visité l'état de l'église, du presbytère et du cimetière et nous avons trouvé que l'église a besoin d'être recouverte et allongée pour pouvoir contenir les paroissiens et que le cimetière doit être clos ; ce qu'ayant remontré aux dits paroissiens ils ont volontairement promis de donner pour les dites réparations et pour achever le presbytère, la quantité de 4.800 l. de sucre<sup>1</sup> que nous avons remis au sieur Ducasse capitaine du quartier et marguillier de la dite paroisse ; laquelle somme, avec ce que le Roi pourra leur donner pour les dits ouvrages, et ce que les paroissiens qui n'étaient pas à l'assemblée pourront donner pourra achever, Signé F. N. Deschammaits, Bègue, Ducasse, Pesnet, Dubuc,<sup>2</sup> Huet, Demondor. »

La Trinité, appelée tout d'abord Capesterre<sup>3</sup> est la première paroisse établie sur la côte orientale de l'île ; elle fut fondée en 1638 avec le P. Labat, religieux de l'ordre de St Dominique, comme curé. Le P. Labat, sur la foi d'un de ses paroissiens du Macouba, raconte de la manière suivante comment la Capesterre fut confiée aux Dominicains. « Le P. Raymond Breton... accompagnait les habitants qui allaient combattre les sauvages pour les chasser de la Capesterre en 1638. Une autre partie des habitants s'était embarquée pour la même expédition et devait se rencontrer avec ceux qui allaient par terre au quartier principal des sauvages, que l'on a nommé depuis le fort Sainte-Marie, afin de les attaquer en même temps par terre et par mer. Les Jésuites s'étaient joints à ceux qui étaient embarqués et ne doutaient point d'y arriver les premiers et d'avoir l'administration du spirituel de la Capesterre parce qu'on était convenu qu'elle appartiendrait aux premiers religieux qui y arriveraient ; cependant ils furent trompés, le vent contraire les retarda et donna le temps à la troupe du P. Raymond Breton d'arriver à Ste-Marie, d'y combattre les sauvages, de les chasser et d'y planter la croix avant que les Jésuites y pussent mettre pied à terre. C'est ainsi que les paroisses de la Capesterre nous sont échues<sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> Ces 4800 livres de sucre ne suffirent pas ; la paroisse a besoin d'un secours du Roi de 12,000 livres.

<sup>2</sup> Pierre Dubuc, originaire de Normandie, servit avec beaucoup de distinction. Successivement enseigne, lieutenant et capitaine de milice, il prit part à toutes les guerres contre les Caraïbes et les Anglais. Il mourut à 68 ans en 1708.

<sup>3</sup> C'est à dire terre hérissée de caps.

<sup>4</sup> Labat, op cit t. I chap. IV.

Le P. Labat était parfois un peu trop crédule, et ici, comme dans plus d'une autre circonstance, il a ajouté foi à des commérages sans fondements. Le R. P. Breton, en effet, rentra en France en 1654 et ne revit jamais plus le ciel des Antilles. Il n'accompagnera donc pas les combattants qui se dirigèrent sur la Capesterre en 1658. Ce rôle échu au P. Boulogne qui manifesta à cette occasion, un grand dévouement « allant jusqu'à porter les mousquets des blessés. »

Les Caraïbes s'étant enfui à la première décharge, les colons prirent possession de la Capesterre, y construisirent un fortin ; le P. Boulogne y planta la croix. « Le sentiment commun des habitants (fut que) ce bon Père qui avait essuyé toutes les fatigues, couru tous les dangers de cette entreprise et assisté avec beaucoup de charité tous les habitants eut la conduite spirituelle de nouveau quartier. Madame du Parquet lui donna une place où il bâtit une chapelle qu'il bénit sous le nom de St-Jacques à cause que feu M. le Général portait ce nom. »<sup>1</sup>

« Le bourg de la Trinité n'était composé, au temps du P. Labat que d'environ soixante à quatre-vingt maisons, parties de bois et parties de roseaux, couvertes de paille, bâties toutes sur une ligne courbe qui suivait la figure du golfe ou du port. L'église qui n'était que de bois d'une grandeur médiocre, était dans le milieu de l'enfoncement ». La maison curiale se trouvait à la Pointe du Morne appelée aujourd'hui la Batterie. La situation était charmante ; on y respirait un bon air, on y jouissait d'un joli coup d'œil. Mais le curé était trop éloigné du bourg et de son église et fort incommodé par le voisinage d'une compagnie de soldats dont les baraques se dressaient autour de son presbytère et qui lui chapardaient tout ce qui leur tombait sous la main, aussi fut-il obligé d'abandonner ce morne et d'aller s'établir près de son église.

La paroisse de la Capesterre s'étendait tout d'abord sur toute la côte orientale, de la Grande Ance à la Caravelle ; la partie sud étant alors considérée comme inhabitable. Sur son territoire, on tailla de quoi former successivement les paroisses de Ste Marie, du Marigot et de la Grande Ance. Le sud s'étant peuplé à son tour, la Trinité s'étendit alors jusqu'à la pointe des Salines. Mais bientôt on reconnut la nécessité de la démembler à nouveau. Dans sa visite générale de l'île, Bègue eut à se transporter au cul de sac Robert où il arriva le 8 octobre. Laissons lui la parole.

<sup>1</sup>- Du Tertre. *Hist des Antilles* - t I p. 546,  
Labat, *ouv.* cité l. ch XIV.

## Robert et François

« Aujourd'hui 8 octobre 1687, nous nous sommes transporté au cul de sac Robert, Roseaux et Simon où, en présence des principaux habitants de ces quartiers, nous avons visité l'endroit le plus convenable pour y établir une paroisse et nous avons tous trouvé être sur la pointe du sieur Bouchard qui veut bien se charger de cet ouvrage, et ayant remontré aux habitants qu'ils devaient tous contribuer à cet ouvrage suivant leur force ils ont volontairement promis de donner savoir, M. Ducasse 2000 l, de sucre, M. Joyeux 2000 l, Me Duval 1.500 l, M. Huet 1000 l, M. la Coudrez<sup>1</sup> 500 l, Lamballe 2000 l., Jean David et Monturon 500 l, Radigois 15 journées de son temps estimées 300 l, Christophe Fournaise quatre toises de muraille, 400 l, Marguerin Lepesché 200 l, Nicolas Himon (ou Simon) 100 l; en outre le sieur Bouchard promet de faire à ses dépens le comble de l'église et donner un ornement d'autel, le tout estimé à 12.000 l. de sucre: le sieur Lacoudray, l'essente, la latte, le clou et la façon de la couverture estimé 10,000 l. Lesquelles sommes se montant en tout à la quantité de 32.400 l de sucre, laquelle somme avec ce que le Roi voudra donner et ce que les habitants qui n'étaient pas à l'assemblée donneront fera la dite église, le presbytère et le cimetière et nous avons remis le dit état au sieur Bouchard qui a bien voulu se charger de faire faire tout le dit ouvrage. Signé Bègue, Ducasse, Joyeux, F. D. Lebourg, de la Coudray, Pierre Bouchard.

La paroisse a besoin d'un secours du roi de 20.000 l.

Nota que cette paroisse doit être desservie par les Jacobins.»

Le compte rendu ci-dessus nous montré toute la population du quartier manifestant la meilleure volonté pour l'établissement d'une paroisse à la pointe Bouchard.

Néanmoins ce projet ne fut pas mis à exécution.

Qu'est-il donc arrivé ?

Nous ne pouvons faire sur ce point que des conjectures.

Et d'abord où se trouvait cette pointe ?

Elle est absolument inconnue aujourd'hui; les plus vieux marins du quartier du Robert n'en ont jamais entendu parlé. Il y a bien un îlet Bouchard; mais il n'en est face d'aucune pointe, au large dans la baie du François, et ne peut en aucune manière

<sup>1</sup> Hardy de la Coudrey.

nous servir de point de repaire pour identifier la pointe en question.

Le P. Labat, allant un jour du François à la Trinité, s'arrêta chez le sieur Bouchard pour y passer la nuit. Il nous dit que son hôte habitait *au Cul de sac Robert*.

La pointe Bouchard était donc l'une des deux pointes qui forment la baie. Or, ce n'était pas la Pointe la Rose, elle était habitée par les Caraïbes; c'était donc celle qui lui fait face, celle que le P. Labat appelle la pointe des Gallions et qui est aujourd'hui connue sous le nom de Pointe Savane.

Lorsque le P. Labat y reçut l'hospitalité, Bouchard venait de capturer un lamentin qu'un de ses domestiques avait surpris dormant à l'embouchure de la rivière des Gallions. Bonne aubaine pour notre religieux qui, fin connaisseur en art culinaire, sut apprécier comme il convenait la chair délicate, exquise de l'amphibie et qui nous a rapporté tout au long l'histoire de sa capture. Du même coup, il nous apprend que la pointe Bouchard n'était pas loin de la rivière des Gallions, et, par conséquent, que c'est bien la Pointe Savane.

Sur cette pointe, il ne s'éleva jamais d'église paroissiale.

Sans doute, les colons, éparpillés le long de la côte du Robert au Simon, ne tardèrent pas à remarquer que cette pointe n'était pas appelée à un grand développement, qu'elle n'était pas propice à l'établissement d'un bourg, qu'elle était trop éloignée du Simon et qu'elle ne tarderait pas à être insuffisante à desservir toute la côte; aussi, le projet fut-il abandonné et l'on décida de créer deux paroisses l'une au Robert et l'autre au François. Le P. Labat fut chargé en 1694 d'aller choisir les emplacements où il convenait de construire les édifices religieux des deux localités.

« Je reçus, écrit-il, le dimanche matin 29 août 1694, une lettre de M. l'Intendant qui me pria d'aller au cul de sac Robert avec le P. Martelli et M. Joyeux, capitaine de cavalerie, pour chercher un lieu commode pour bâtir une église et un presbytère et pour placer un bourg dans ce quartier là.... J'allai donc coucher chez le P. Martelli, à la Trinité. Nous partîmes le lendemain une heure avant le jour... Nous laissâmes nos chevaux chez M. Joyeux dont l'habitation est à côté de la Rivière pes Gallions; il nous conduisit dans son canot au cul de sac Robert, on nous dit que la messe dans une petite chapelle dédiée à Ste-Rose. »

Une chapelle dédiée à Ste-Rose existait donc au Robert en 1694. Nous ignorons absolument et son emplacement et ses circonstances de sa fondation. Peut-être l'a-t-on construite après le passage de Bègue à défaut d'église paroissiale.

« Ce cul de sac est un port naturel des plus beaux qu'on puisse imaginer..... Nous en visitâmes tous les environs ..... pour fixer le lieu le plus propre pour l'établissement de la paroisse et d'un bourg qui ne manquerait pas de s'y former. On peut croire qu'il ne manqua pas d'y avoir beaucoup de contestations ; tous les habitants souhaitaient d'avoir une église et un curé résident, mais le voisinage d'un bourg les épouvantait ; et ils avaient raison, car il en coûte toujours beaucoup à ceux dont les habitations sont à portée d'un bourg et de ceux qui s'y rassemblent.

« Malgré tout ce qu'on pût nous dire, notre sentiment fut de placer l'église et le presbytère sur une pointe du côté de l'ouest qui avançait assez dans la mer pour découvrir tout le cul de sac<sup>1</sup> ; il y avait une petite rivière à côté, le terrain était découvert, exposé au vent, et par conséquent plus sain que le reste ; d'ailleurs il était exempt des moustiques et des maringoins qui sont en très grand nombre et fort incommodés dans tous ces endroits là. Cette pointe faisait partie de l'habitation de M. Février, alors greffier en chef du conseil souverain.

« Comme il était ami intime de notre mission, j'étais fâché de le charger d'un pareil embarras et il l'était encore plus que moi. Je fis en sorte qu'on remit la délibération au lendemain et pendant ce délai, il nous conduisit dans un endroit plus spacieux que sa pointe et où l'on pouvait placer un bourg plus aisément, mais qui, à la vérité, était moins commode pour le curé. Nous y fîmes le nouvel établissement ; cet endroit était à l'extrémité de la savane de M. Monel<sup>2</sup>, conseiller honoraire au conseil... Il n'est pas croyable combien le père et le fils firent jouer de ressorts pour empêcher que l'établissement de la nouvelle église ne se fit sur leur terrain ; ce fut pourtant inutilement ; le gouverneur général et l'intendant approuvèrent notre choix et donnèrent ordre qu'on travaillât incessamment aux batiments de l'église et du presbytère... On lui fit si bien entendre raison, outre qu'il était fort sage et fort pieux, qu'il oublia bientôt le chagrin qu'il avait eu de ce choix. Il entreprit le batiment de l'église et du presbytère et s'affectionna tellement aux religieux qui ont desservi cette paroisse qu'on pouvait dire qu'il en était le père. »<sup>3</sup>

1- La pointe Lynch

2- François Monel originaire de Picardie, épousa Catherine de Rive.

Labat, op. cit. t I chap. XX.

Le choix de père Labat fut, certes, très judicieux. Construit au fond de la baie, le bourg du Robert est plus facilement accessible de tous les quartiers de la paroisse, mais il a la réputation d'être l'un des plus malsains de la Martinique. Aussi, d'aucuns regretteront peut-être que le P. Labat ait été l'ami de M. Février et que le bourg n'ait pas été placé à la naissance de la pointe Lynch. Regardant le large, distribuant ses constructions en amphithéâtre le long de la courbe que décrit la côte, il aurait à la fois une apparence très coquette, un air pur et un climat des plus sains.

Par les soins de M. Bélus, maire du Robert, le nom de P. Labat a été donné à l'une des rues du bourg.

C'est au Robert, à la Pointe Royale, aujourd'hui la Marlet, que naquit en 1776 Aimée Dubuc de Rivery, *l'impératrice voilée*, qui fut sultane à Constantinople en même temps que Joséphine de Beauharnais était impératrice des Français.

\* \* \*

Au mois de décembre de la même année, le P. Labat fut envoyé au François pour y choisir l'emplacement de l'église et du presbytère. Le quartier commençait à se peupler et le sieur Lavigne Granval,<sup>1</sup> capitaine de milice, insistait beaucoup pour qu'une paroisse y fut établie. Le sieur Joyeux, capitaine de cavalerie à la Trinité, y avait une belle habitation et offrait l'emplacement désiré à condition d'avoir le premier banc à l'église et d'être dispensé de contribuer à la construction des bâtiments.

Le terrain fut reconnu parfaitement apte à la destination qu'on voulait lui donner ; le P. Labat y détermina l'emplacement de l'église du cimetière et de la maison curiale ; les habitants se mirent immédiatement à construire une chapelle en roseaux ayant vingt six pieds de long sur quatorze de large et qui fut achevée en quarante huit heures<sup>2</sup>

Vingt ans plus tard, on détacha du François les terres qui formèrent la paroisse du Vauclin.

1- Gabriel de la Vigne, sieur de Granvel ou Granval, natif de Paris, paroisse de St Séverin, fils de messire de la Vigne, avocat au parlement et de delle Turpin ; il épouse au Carbet, le 3 août 1687 delle Marie Jourdain, fille de Richard Jourdain sieur Dubois, capitaine d'une compagnie de milice.

2- Labat t II chap III et IV



On répète volontiers que le Robert et le François doivent leur nom à Jean François Robert qui fut intendant à la Martinique et qui laissa dans la population le meilleur souvenir.

Cette explication est inadmissible car l'intendant Robert n'arriva à la colonie que le 2 Janvier 1696, alors que le Robert et le François avaient déjà reçu depuis nombre d'années leur dénomination ; les visites de Bègue et du P. Labat en sont un témoignage suffisamment probant.

Le Robert, comme le Simon et le Vauclin, doit son nom à son premier habitant<sup>1</sup>

Le François a une autre origine. Avant la colonisation officielle, la Martinique a été habitée par quelques Français et quelques Anglais qui s'y étaient réfugiés comme à St Christophe ; ils vécurent longtemps en paix avec les Caraïbes qui partageaient avec eux la cassave et les fruits de leurs jardins. Mais, après l'établissement de d'Enambuc à St Christophe et leur expulsion de cette île, les Caraïbes persuadés que ces nouveaux habitants venaient s'emparer du pays et les détruire, résolurent de les massacrer. Les Français découvrirent leur projet, en tuèrent un grand nombre et s'enfuirent.<sup>2</sup>

Le nom de baie des Anglais, où les Anglais n'ont jamais mis le pied depuis 1635 et de cul de sac Français ou François, comme on disait alors, est resté aux quartiers où avaient séjourné ces premiers colons.

1- Ce premier habitant serait-il Robert Vauquelin ou Vauclin décédé en 1778 ? Aurait-il donné son nom au Robert et au Vauclin ? C'est possible, mais on ne peut faire sur ce point que des hypothèses.

2- Froger. Relation d'un voyage p. 191.

## Gros-Morne

---

La Trinité, amputée d'abord des paroisses de Ste Marie, du Marigot et de la Grande Ance, puis du Robert et du François, se trouva encore trop étendue et on tailla sur ses terres de quoi former les nouveaux centres religieux du Gros-Morne et de la Tartane.

La Tartane, fondée en 1750, n'eut qu'une existence fort éphémère ; elle ne vécut guère que deux ans. Ce quartier n'avait point assez d'habitants pour mériter à lui seul un curé.

Le Gros-Morne au contraire était très peuplé. Déjà du temps du P. Labat il était question d'y fonder une paroisse. Le projet ne fut exécuté qu'en 1743 par ordonnance du marquis de Caylus en date du 2 Juillet, et le quartier fut placé sans le patronage de Notre Dame de la Visitation. Le 18 septembre, les paroissiens s'assemblaient pour la première fois afin d'élire un marguillier et de pourvoir aux objets nécessaires au culte. L'église s'éleva tout d'abord sur la route du Verpré à la jonction du sentier de la Tracée. Le Galion faisait partie de la nouvelle paroisse.

Peu après, ce quartier demanda et obtint de faire retour à la paroisse de la Trinité. Dès lors, l'église du Gros-Morne se trouvait presque à l'extrémité du territoire qui lui était affecté. Comme elle était trop petite et qu'il fallait la reconstruire, les habitants demandèrent, en 1749, au gouverneur, l'autorisation de la transporter plus au centre, sur un terrain offert par un sieur Julien Gigon.

Cette autorisation fut accordée deux ans plus tard et Jaham de Vertpré, capitaine commandant du Gros-Morne — quoique faisant partie de la paroisse du Robert — construisit une église de soixante huit pieds de long sur trente quatre de large pour le prix de quarante mille livres. Cette somme fut recueillie au moyen d'une taxe imposée sur tous les habitants pendant plusieurs années.

Le 27 juillet 1755, l'église était terminée.

Cette église se trouvait placée « sous le vent du bourg », par conséquent ou bien dans le cimetière, ou bien le long de la rue De Profundis. En cas d'incendie dans le bourg, elle était très menacée ; d'autre part, la population du quartier ayant augmenté considérablement, elle se trouvait insuffisante et ne pouvait guère contenir que le tiers des paroissiens ; enfin, le

curé était fort incommodé par la proximité des maisons qui entouraient son presbytère et désirait un logement plus favorable au recueillement. Toutes ces raisons déterminèrent Cler Maugée,<sup>1</sup> marguillier en charge de la paroisse en l'année 1772, à demander le transfert des édifices religieux sur un terrain donné gratuitement par M. Blanchetière Duly et situé au vent du bourg. Le transfert fut immédiatement décidé ; l'église fut démolie et reconstruite dans de plus grandes proportions sur le terrain qu'elle occupe encore aujourd'hui.

(1) Pierre Maugée et son fils François avaient obtenu une concession sur la rivière Lézarde à trois lieues du Lamentin et à une lieue du Gros-Morne, par conséquent à St Etienne ou dans les environs ; ils appartenaient à la paroisse du Lamentin ; ils demandèrent et obtinrent d'être rattachés à celle du Gros-Morne le 9 avril 1749.

## Marin, Sainte-Anne, Ste-Luce, Rivière-Pilote.

---

Le Marin ne figure pas dans le compte rendu de la visite générale faite par le major Bègue ; c'est sans doute la faute d'un copiste car la paroisse existait déjà depuis une quinzaine d'années ; elle remonte au moins en l'an 1674 et s'étendait des Salines à la rivière du Pilote. Le Fr. Ferdinand, capucin, la desservait en 1679.

Dès la fin du XVIIe siècle, on voyait sur son territoire une chapelle dédiée à Ste Anne. Elle fut brulée par les anglais en 1693 ; reconstruite, elle devint église paroissiale vers 1730.

Ste Luce a emprunté son nom à Ste Lucie qui lui fait face et paraît avoir été le premier centre religieux créé dans la région du sud. En 1671, on y trouve une église<sup>(1)</sup> et une habitation de trois cents pas de large sur quinze cents de haut, appartenant à la fabrique. Etablie vraisemblablement par la piété de quelque habitant, cette église ne semble pas avoir été régulièrement desservie avant 1684. Le major la visita le 13 octobre 1687.

« Aujourd'hui 13 Octobre 1687, nous nous sommes transporté, dit-il, à la paroisse de Ste Luce où, en présence du R. P. Boniface, supérieur général des R. P. Capucins, du R. P. Héliodore, curé de la dite paroisse, du marguillier, des officiers du quartier et des principaux paroissiens, nous avons visité l'état de l'église, presbytère et cimetière et nous avons trouvé le tout avoir besoin de grosses réparations, ce qu'ayant remontré aux paroissiens, ils ont volontairement promis de donner 12.590 l. de sucre que nous avons remis entre les mains du sieur Lafontaine Ozier, marguillier de la paroisse, laquelle somme, avec ce que les paroissiens qui n'étaient pas à l'assemblée pourront donner et avec un peu de secours, suffira pour les ouvrages ci-dessus.

Signé F. Boniface, supérieur général, F. Héliodore, capucin, desservant la paroisse de Ste Luce, Bègue, Ozier, Monel, Duval, (2) Henry, Fougère Auslars.

NOTA. - La paroisse a besoin d'être secourue par le roi de 20.000 l. de sucre. »

(1) Cette église s'élevait dans l'emplacement du bourg actuel, donnant sur la place vis à vis de la Mairie, elle avait cinquante pieds de long sur vingt de large.

(2) Simon Duval, né à Rouen vers 1636, épouse, le 22 octobre 1653, Catherine Le Monnier née à Dieppe le 6 août 1643, morte à la Martinique en 1720

Du rivage de la mer, les colons remontèrent peu à peu la rivière du Pilote jusqu'au confluent des deux cours d'eau qui la forment et s'établirent sur ses bords.

Lorsque les Anglais vinrent attaquer la Martinique en 1693, ils brûlèrent le bourg et l'église de Ste Luce et ravagèrent les plantations des alentours, ce qui détermina plusieurs habitants à abandonner le quartier. Sur l'emplacement de l'église, on refit une petite chapelle en roseaux afin de pouvoir y offrir le saint sacrifice de la messe. Mais « le capucin desservant cette paroisse, son presbytère ayant été détruit, se retira chez les plus riches de ses paroissiens établis dans le haut de la rivière pilote<sup>1</sup> et qui n'avaient reçu aucun dommage des Anglais, étant avant dans les terres. Les habitants de la Rivière-Pilote n'eurent pas de peine à faire consentir le religieux, leur curé, à s'établir auprès d'eux et à y établir l'église paroissiale au lieu de la remettre où elle était ; ils convinrent ensemble d'un endroit pour l'église et le presbytère et ils prirent cette place dans une pointe de terre formée par les deux petites rivières qui se jettent dans la rivière Pilote » où se trouvent encore aujourd'hui ces mêmes édifices. Le comte de Blénac approuva verbalement ce changement.

Lorsqu'arriva l'Intendant Robert, des plaintes ne tardèrent pas à lui parvenir à ce sujet. Les habitants de Ste Luce voulaient que l'église fut rebâtie là où elle se trouvait tout d'abord ; ceux de Rivière-Pilote soutenus par les Capucins, la voulaient sur le nouvel emplacement.

Dès la première requête, Robert leur envoya le sieur le Mesle, membre du Conseil souverain, pour les réunir, prendre les divers avis et essayer de les amener à une entente. L'intendant ne s'en tint pas là ; il crut bon de se transporter lui-même sur les lieux.

« J'ai fait, écrit-il, assembler les habitants deux matins différents. La première fois, au dimanche 6 décembre, dans la la nouvelle église de Ste-Luce au haut de la Rivière-Pilote ; la seconde fois, le 8 en suivant, jour de la Conception de la Vierge, dans l'endroit de l'ancienne église, au bord de la mer ; et, après avoir entendu toutes leurs raisons, je décidai que l'Eglise serait rétablie où elle était anciennement et que mal à propos l'on en avait changé l'emplacement.

1— Au confluent des deux rivières,

2— Arch Nat Colonies F 3 26 fol 219 Lettre de Robert au ministre.

Mon jugement fut lu à haute voix et ensuite on commença la messe. Les habitants qui avaient paru les plus entêtés pour l'établissement du haut, témoignèrent n'avoir aucun chagrin de ce règlement. Il fut question ensuite de proposer aux paroissiens de contribuer pour rebâtir leur ancienne église et presbytère. Il n'y en eut pas un qui ne s'offrit de contribuer, et outre la contribution générale dont ils convinrent, la plupart s'offrirent de faire des dons particuliers pour lesquels ils s'obligèrent sur les registres de l'église, il en fut fait pour la valeur de près de 10.000 l. et il y avait de quoi admirer le zèle de ces paroissiens, surtout de ceux du bas qui offrirent les plus gros présents. Je quittai ces paroissiens dans des dispositions de vivre tous ensemble en bonne intelligence .. » (1)

La paix que fit agréer l'intendant Robert fut de courte durée. Les habitations se multiplièrent à tel point dans le quartier des rivières Pilote, qu'une église leur devint indispensable. Une enquête fut faite sur les lieux, le 26 février 1705, et M. de Machault, gouverneur, donna pleine satisfaction aux habitants de cette région en y établissant une paroisse, laquelle fut dédiée à Notre-Dame de Bon Secours. Le Fr. Placide de St Lo, capucin, en fut le premier curé.

La fondation de la paroisse de Rivière-Pilote eut une répercussion funeste sur la prospérité de celle de Ste Luce qui se trouva réduite à un trop petit nombre de paroissiens pour pouvoir subsister normalement. Rattachée d'abord à Rivière-Pilote, sa fille et sa rivale, elle recouvra son indépendance pendant quelques années grâce au zèle d'un de ses paroissiens, le sieur Le Villain ; puis, le R. P. Bernard, supérieur général des Capucins la regardant comme absolument inutile, proposa de la partager entre la Rivière Pilote, le Diamant et la Rivière Salée.

Cette proposition ne fut pas acceptée. Ste Luce survécut au démembrement projeté, mais elle fut souvent à la remorque de ses voisines, végéta toujours et ne connut jamais la prospérité qu'aurait dû lui valoir son titre de première née parmi les paroisses du sud.

1- Lettre de Robert au Ministre

## Diamant

« Le 15 Octobre, nous nous sommes transporté au quartier du Diamant où en présence du curé et des principaux paroissiens nous avons conformément au procès verbal que nous avons fait, visité l'état de l'église, du presbytère et du cimetière et nous avons trouvé le tout avoir besoin de grosses réparations ; ce qu'ayant remontré aux dits paroissiens ils ont volontairement promis pour cet ouvrage 24 585 l. de sucre qui ne suffiront pas pour l'achever ; et, rendant compte à M. de Granval, nous lui avons dit que nous croyons que cette paroisse aurait besoin d'être secourue par le roi de 15000 l. de sucre pour la rendre parfaite ; nous avons le même jour passé en revue la compagnie de milice qui s'assemble tous les mois en ce quartier et nous y avons tenu la même conduite qu'aux autres. »

Le Diamant<sup>1</sup> tire son nom de la roche qui s'élève en pleine mer en face du bourg et qui fut connue des navigateurs longtemps avant la colonisation de la Martinique.

« Le 24 juillet 1629, écrit Cahuzac voyageant aux Antilles, au point du jour nous appareillâmes pour tenir par la bande du sud de la Martinique. Nous vîmes un canot de sauvages à la voile qui venait à nous de derrière le Diamant qui est une roche dans la mer séparée de l'île par un petit canal. »<sup>2</sup>

Quand les colons s'étendirent dans le sud, le Diamant fut leur premier centre ; on y trouve une compagnie de milice dès l'année 1664. Mais le flot de la colonisation ne s'arrête pas là ; il continue sa marche le long de la côte parvient à Ste Luce qui songe à s'organiser en paroisse et déferle jusqu'au fond de la baie du Marin où il s'arrête, se groupe et forme le quartier le plus important de toute la région. Pendant ce temps, le Diamant s'agrandit, bientôt il a sa chapelle et enfin son desservant. Le compte rendu reproduit ci-dessus est le premier document qui nous le fasse connaître comme paroisse ; mais comme alors ses édifices ont déjà besoin de grosses réparations, on peut sans exagération conjecturer qu'il remonte à une dizaine d'années plus haut.

1- Le Diamant, dans la région du sud, fait pendant à la Perle qui se trouve dans le nord ; il est appelé ainsi en raison de la dureté de la roche qui le constitue et de la résistance que cette roche oppose aux flots démolisseurs de la mer des Antilles.

2- Bibl. Nat. N. A. Fr. 9325.

## Anses-d'Arlets

« Aujourd'hui, 17 Octobre 1687, nous nous sommes transporté à la paroisse des Anses d'Arlets où, en présence du R. P. Boniface, supérieur général des Capucins, du Révérend Père Joseph curé de la paroisse, du marguiller, des officiers du quartier et des principaux paroissiens, nous avons visité l'état de l'église, du cimetière et du presbytère, et nous avons trouvé le tout avoir besoin de grosses réparations ; ce qu'ayant remontré aux paroissiens, ils ont volontairement promis de donner pour les dits ouvrages, suivant l'état que nous avons remis au sieur Belair, marguiller de la dite paroisse, la quantité de 10.100 l. de sucre ; laquelle somme avec un peu de secours et ce que les paroissiens qui n'étaient pas à l'assemblée pourront donner, suffira pour faire le dit ouvrage. En foi de quoi, le procès verbal a été signé le jour et an que dessus. Signé. P. Boniface Sup. Gal. ind. Joseph capucin ind. Bègue, Debelair<sup>1</sup>, Dorange,<sup>2</sup> Mancet, Baignét, Belay, Neale, Nepveu.

La paroisse a besoin d'un secours de 15000 l. de sucre.

A noter que cette paroisse est desservie par les capucins, que le curé n'y réside pas quoi qu'il soit payé et que le curé de la paroisse voisine y dit tous les quinze jours la messe et qu'ainsi il y a deux paroisses mal desservies, les habitants supplient très humblement S. M. d'ordonner la résidence à toutes les deux paroisses. »

Les Anses-d'Arlets ont reçu leur nom d'un chef caraïbe nommé Arlet qui habitait ce quartier lors de la colonisation. C'était le frère de Pilote ; comme lui, il abandonna ses terres aux Français pour se retirer plus au sud et s'établit sur le morne où se trouvent aujourd'hui l'église et le presbytère de Ste Luce.

Arlet vint nous voir raconte le P. Bouton. « Il témoigna autant de joie que son frère de notre dessein d'aller parmi eux et nous dit semblablement qu'il parlerait pour nous et que ses femmes nous feraient de la cassave et du houïcou<sup>3</sup> ».

Les Anses d'Arlets devinrent paroisse vraisemblablement en même temps que le Diamant. Ces deux centres furent desservis assez longtemps par le même curé, ce dont les habitants n'étaient point du tout satisfaits. Le premier desservant connu est le Fr Alexis, capucin, il est curé des Anses d'Arlet en 1679. La paroisse ne saurait guère être beaucoup plus ancienne, car elle n'existait pas encore en 1674.

1- Noël Chartier sieur de Belair, Capitaine de cavalerie, épousa Isabelle d'Orange fille de Guillaume d'Orange et de Madeleine Huguet.

2- Nicolas d'Orange fils de Guillaume et de Madeleine Huguet.

3- Bouton, *Relation de l'établissement des Français à la Martinique* p. 140.



## Trois-Ilets

---

« Aujourd'hui 19 octobre 1687, nous nous sommes transporté à la paroisse du Cul de sac à Vaches où en présence du R. P. Poinsset Sup. Gal. des R. P. Jésuites, du R. P. Michel curé de la paroisse, du marguillier et des principaux paroissiens, nous avons visité l'état de l'église, du presbytère et du cimetière et nous avons trouvé le tout avoir besoin d'être refait à neuf ; ce qu'ayant remontré aux dits paroissiens, ils ont volontairement promis de donner pour les dits ouvrages suivant l'état que nous en avons remis au S<sup>r</sup> Pain, marguillier de la dite église, la quantité de 19.950 l de sucre ; laquelle somme avec un peu de secours et ce que les paroissiens qui n'étaient pas à la dite assemblée pourront donner, pourra faire le dit ouvrage.

En foi de quoi le présent certificat a été signé.

Signé Martin Poinsset, de la Cie de Jésus, Claude François Michel de la Cie de Jésus, Bègue, Pain, Marguillier, C. de St Ouen, Devalmenière,<sup>1</sup> Malvaux, Dujocheray, Martin, Boucher, Baret, Duval, Mancet. »

« L'église n'étant qu'une manière de grange a besoin d'un secours de 20.000 l.

NOTA — Que cette paroisse est desservie par les Jésuites, que les paroissiens ont de grands démêlés entre eux pour le changement de l'église que les uns veulent en un endroit et les autres ailleurs, suivant leurs sentiments ci-joints que le Sup. Gén. des Jésuites nous pria de recueillir dans l'assemblée... Il faut remarquer que cette église fut mise à l'endroit où elle est il y a trois ans à la sollicitation des Jésuites et qu'aujourd'hui on demande à la rapporter où elle était la première fois ».

Placée sous le patronage de Notre Dame de la Délivrance, cette paroisse porta tout d'abord le nom de Cul de sac à Vache, parce qu'elle fut établie au fond du cul de sac creusé en face de l'ilet à Vache, aujourd'hui le Gros Ilet ; les édifices du culte étaient à la Poterie.

D'après le document que nous venons de voir, une église ou plutôt une chapelle de secours s'élevait tout d'abord sur un autre emplacement qui n'est pas désigné, mais qui correspondrait au bourg de la Rivière-Salée. Or, à quelque distance de là, les Jésuites avaient une importante habitation de mille pas de larges et de deux mille de haut, confinant aux mangles alors très étendus

1- Le premier de ce nom qui vint à la Martinique fut Louis Caqueray, écuyer, sieur de Valmenier ; d'une ancienne famille Normande, il débarqua à la Martinique en 1661 avec un nombre considérable de domestiques engagés et tout ce qui était nécessaire pour faire un établissement important. Il fut le premier membre du Conseil Souverain.

de la rivière et s'étendant jusqu'à la montagne qui conserve encore aujourd'hui le nom de Montagne des Pères.

Lorsque le quartier fut érigé en paroisse, en 1684, les Jésuites firent transporter sur leurs terres la chapelle où s'accomplissaient les cérémonies du culte. Mais quelques habitants protestèrent contre ce transfert. Comme la reconstruction de l'église qui, jusque-là, n'était « qu'une manière de grange », s'imposait, le moment était venu de choisir l'emplacement le plus approprié au besoin des âmes et le plus apte à satisfaire les fidèles. Bègue recueillit les voix sur ce point afin de les transmettre à la cour de Versailles.

Onze habitants fixèrent leur choix sur la Rivière Salée et dix préférèrent le Cul de sac à Vache. La majorité d'une voix ne parut sans doute pas suffisante pour motiver une nouvelle translation et le siège de la paroisse resta sur le terrain des Jésuites.

Plus tard, en 1716, la Rivière-Salée fut à son tour érigée en paroisse. Dès lors, celle du Cul de sac à Vache, amputée d'une grande portion de ses terres, se trouvait avoir ses édifices sur les confins de son territoire ; elle fut, à cause de cela, transportée en août 1724 aux Trois Ilets bénits, sur un terrain donné par Pierre l'homme d'Aubigny. A cette époque les Jésuites n'étaient plus là ; ils avaient cédé la place aux Capucins depuis le 4 février 1698 et vendu leur habitation<sup>1</sup>

C'est aux Trois-Ilets que naquit Joséphine de Beauharnais le 23 Juin 1763.<sup>2</sup>

1- La tradition a conservé le souvenir d'une habitation qui aurait appartenu aux Jésuites et qui serait aujourd'hui l'habitation Chalais. Aucun document n'en fait mention. Il est fort possible que cette tradition soit erronée et qu'il s'agisse d'une habitation fondée beaucoup plus tard par le P. Charles François et dont le revenu était destiné aux écoles du Fort Royal

2- *La Paix*, 21 et 25 mai 1921.

## Fort Royal — Son origine

En prenant possession du Gouvernement de la Martinique, Du Parquet se fixa sur la presqu'île où devait s'élever plus tard le Fort Royal. Là, il risquait moins d'être surpris par les Caraïbes, et il lui était plus facile de se défendre contre les attaques d'ennemis venant du dehors. C'est là, selon toute vraisemblance que s'éleva la première chapelle de l'île. « Bâtie de fourches et de roscaux ( elle ) n'avait d'autre luxe que l'extrême propreté avec laquelle l'entretenait le vieillard qui y faisait les fonctions du curé »<sup>1</sup>

La proximité des marais, qui couvrait une grande partie de la ville actuelle, en rendait le séjour pernicieux. Sur le conseil de Poincy, du Parquet abandonna ce quartier pour aller s'établir au Carbet. Sa chapelle disparut avec lui.

La presqu'île sur laquelle il avait tout d'abord élu domicile n'en restait pas moins, au point de vue stratégique, la meilleure position non seulement de la Martinique, mais de toutes les îles françaises de l'Amérique; c'était « la clef des Antilles » disait-on; aussi, on ne laissa point de la fortifier. Bien plus, en 1669, Louis XIV donna l'ordre à son lieutenant général de Baas, de faire habiter le plus possible les environs, d'y créer même une ville où l'on pourrait recruter en cas d'alerte les premiers défenseurs du fort.

Les principaux obstacles à la réalisation de cet ordre étaient les marécages et la fièvre; il fallait à tout prix les faire disparaître. Le terrain avait été abandonné autrefois par les héritiers du Parquet à la veuve de Gourselas qui ne l'avait jamais fait défricher et n'en avait tiré aucun parti.

La Compagnie des Indes, propriétaire de l'île, en reprit possession en 1669, y traça le plan d'une ville<sup>2</sup> et y donna des concessions à tous ceux qui en firent la demande. On s'attaqua aux halliers, on creusa des fossés pour faciliter l'écoulement des eaux et les marais diminuèrent peu à peu. Puis, comme les principaux bénéficiaires des concessions attendaient de voir la ville sortir de terre pour se décider à bâtir, la Compagnie autorise tous les particuliers à s'établir dans la ville du Fort Royal pour

1) — Margry, Revue maritime et coloniale, année 1878 page 40-41.

On a vu plus haut une note analogue à propos du Carbet; on ne peut cependant pas en conclure que Margry a pris le Carbet pour Fort Royal, il était historien trop averti pour cela. Il est plus probable que c'est le même curé qui desservait les deux chapelles et y fit régner la même propreté.

2) Ce plan fut dressé par Pellissier et approuvé par Colbert le 4 novembre 1671.

vu qu'ils construisent dans les alignements marqués et qu'ils laissent les places réservées à l'église, au cimetière, au tribunal, au greffe, aux prisons et à trois magasins que la Compagnie se proposait d'y construire.

Jusque là, il n'y avait en ce lieu qu'un petit nombre de colons. L'élan donné par la Cie contribua à l'augmenter un peu, mais c'est surtout au comte de Blénac que revient le mérite d'avoir fondé la ville, c'est lui qui est le véritable créateur de Fort Royal. Raconter ses travaux et ses luttes ne rentre pas dans le cadre de ce petit travail. Il suffira de citer quelques extraits d'une de ses lettres au ministre pour entrevoir ce que fut son rôle et à quel rude labeur il consacra la fin de sa vie. « Il n'y avait pas, écrit-il, trois sucreries ( aux environs du fort ) lorsque j'y suis venu; il y en a présentement cinquante sept. Il n'y avait pas une poule ; tout y est plein de bœufs, de cochons, de chevaux et de volailles; je vous y ai fait un bourg et une église bâtie de pierres ; j'ai garanti le carénage qui allait être perdu, j'ai desséché les marais... l'air y est bon... je vous ai fait un fort qui met toutes les îles en sûreté...

Pour venir à bout de tout cela, je me suis renfermé depuis huit ans dans le Fort Royal et ma neuvième année expire éloigné du Roi, de vous, Monseigneur, de ma femme, de mes enfants de mes parents, de ma maison et de mon pays... et je ne suis pas plus riche que j'étais... Il n'y a point de colon qui ait tant travaillé et tant souffert...»<sup>1</sup>.

Blénac se dévoua jusqu'à la mort<sup>2</sup> à la tâche qu'on lui avait confiée de faire du fort royal une citadelle imprenable. Pendant ce temps, les constructions s'étaient multipliées sur le terrain où s'étendait l'ancien marais et formaient un joli bourg de près de trois cents habitants avec des rues droites<sup>3</sup>, des maisons propres quoique presque toutes en bois et un très beau couvent appartenant aux Capucins .

<sup>1</sup> Lettre du 7 mars 1686. B. Nat. N. A. Fr. 9323.  
Cette lettre exagère un peu ; il est certain en particulier que l'église en pierre n'était point encore construite en 1686,

<sup>2</sup> — Blénac est enterré au Fort Royal ; il est regrettable que nous ne sachions pas où se trouve son tombeau.

<sup>3</sup> — Les rues Blénac et Saint Louis sont au nombre des plus anciennes de la ville.

<sup>4</sup> — Froger, Relation d'un voyage p. 194.

*L'église et la paroisse — Les Capucins*

Une première église fut construite au Fort Royal en fourches et en roseaux par les soins de M. de Valmenière vers 1671 ; elle fut incendiée lors de l'attaque des Hollandais, le 20 juillet 1674<sup>e</sup>. Celle qui la remplaça eut le même sort que la première et devint la proie des flammes « avec le saint Sacrement exposé et cinquante hosties consacrées ».

On refit rapidement une paillote en attendant mieux ; mais une telle construction ne convenait nullement à la « Ville Neuve du Fort Royal » ; il fallait autre chose.

Malheureusement, le capucin qui faisait les fonctions de curé, le frère Charles François, avait « prêché contre quelques femmes et quelques habitants publiquement, les nommant en chaire, entre autres contre le marguillier appelé Villamont<sup>3</sup>, l'homme le plus riche et le plus influent du quartier. Irrité de ces procédés, personne ne voulait rien donner pour la nouvelle église. Le 1<sup>er</sup> octobre 1678, Blénac réunit les principaux colons et réussit à les amener à de meilleurs sentiments. Villamont lui-même y alla de son billet de 50.000 livres de sucre et le gouverneur put alors faire travailler à la construction d'une église en pierre. Le projet cependant ne fut pas si vite exécuté qu'il avait été conçu ; en 1687, le chœur seul était fait. Laissons au major Bègue le soin de nous décrire l'état où se trouvait la paroisse quand il la visita.

« Aujourd'hui, écrit-il, 23 octobre 1687... nous nous sommes transporté à la paroisse du Fort Royal où en présence du R. P. Boniface, supérieur général des R.R. P.P. Capucins de l'Amérique, des marguilliers et des principaux paroissiens, nous avons visité l'état de l'église et du cimetière et nous avons trouvé qu'il n'y avait à la dite église que le chœur de fait, que le cimetière était clos et et que le couvent des R.R. P.P. Capucins servait de presbytère ; et, ayant remontré aux dits paroissiens qu'il était nécessaire d'achever la dite église, ils ont volontairement promis de donner 257.000 livres de sucre, y compris les dons qui avaient ci-devant été faits, laquelle somme nous avons remis aux sieurs de la Touche et Dufaux marguilliers de la dite paroisse, suivant l'état que nous leur avons donné, signé de nous ; laquelle somme avec du

1 — Louis de Caqueray, écuyer, sieur de Valmenière naquit à St Martin Le Blanc, Normandie, en 1622, mourut subitement à Fort Royal en 1682 ; il fut enterré dans la chapelle des Capucins. — Voir note page 43.

2 — Un plan du Fort Royal de 1674 nous montre l'église en roseaux sur le même emplacement que l'église actuelle. Le cimetière était autour.

3 — Arch, Nat. Colonies C 843,

secours et ce que les paroissiens qui n'étaient pas à l'assemblée pourront donner, aidera à faire le dit ouvrage; et à même temps, nous avons assemblé les habitants de la Rivière Lézard et du trou au Chat et nous leur avons déclaré le dessein qu'on avait d'établir une paroisse pour les deux dits quartiers et ils sont convenus que pour l'utilité des deux dits quartiers, l'on ne pouvait situer l'église plus commodément que sur l'habitation du sieur Perrier, à l'endroit où est sa maison et pour cet effet, ils ont volontairement promis de donner la quantité de 15.200 livres de sucre suivant l'état signé de nous, que nous avons remis au sieur Lizarday: laquelle somme, avec ce que le roi voudra donner et ce que les habitants qui n'étaient pas à l'assemblée donneront aidera à établir la dite paroisse; en foy de quoi le présent procès verbal a été signé le jour et au que dessus.

Signé : fr. Boniface supérieur général indigne, Bègue, Levassor Latouché<sup>1</sup> marguillier, Dufaux, marguillier Delavigne Granval, Buisson, De la Vallée, Claz, Jean Papin,<sup>2</sup> Robert P rrier, Julien Lizarday<sup>3</sup> Desroches, Jean Chatillon, Guilbert de Campe ».

La visite du major donna une nouvelle impulsion aux travaux entrepris par Blénac et l'église du Fort Royal ne tarda pas à être achevée. Le P. Labat la visita en 1695. « Elle a, nous dit-il, environ cent trente pieds de longueur sur trente pieds de large avec deux chapelles qui font la croisée. Les fenêtres font à peu près le même effet que le capuchon des Capucins qui la desservent c'est-à-dire qu'elles sont formées par deux arcs de cercle qui font un angle fort pointu et fort désagréable à la vue. Le dedans était peu orné et fort mal propre; et pour la disgracier encore davantage, on y a fait un portail de pierre de taille grise dont les points de plus d'un pouce sont remplis d'un mortier bien blanc qui est terminé en pointe comme le comble sans amortissement et sans ornement ». Le sable mouvant sur lequel elle était construite avait nui à la solidité de ses murs qui, malgré le secours d'un grillage fort onéreux, se lézardaient en plusieurs endroits<sup>4</sup>.

La baie du Fort Royal fut confiée aux Capucins. Jadis, Jésuites et Dominicains avaient aspiré à desservir ce quartier. Les Jésuites, dès leur arrivée à la Martinique, étaient propriétaires

<sup>1</sup> François samuel le Vassor, sieur de la Touche, né à Paris, paroisse de Saint-Jean en Grève en 1637 d'une famille distinguée, épousa vers 1667 Marie Madeleine d'Orange fille de Guillaume; colonel d'un regiment de milice en 1705, anobli ed 1706, il mourut au Fort Royal le 9 juin 1721.

<sup>2</sup> Jean Baptiste Papin né au Prêcheur en 1659, fils aîné de Claude Papin et de Marie d'Orange, capitaine de milice au Lamentin où il meurt le 15 aout 1713. Il est le trisaïeul du saint homme de Tours.

<sup>3</sup> Fut blessé au siège du Fort Royal en 1674. Premier marguillier Du Trou au chat.

<sup>4</sup> Labat ouvr. t. II chap. V.

comme nous l'avons vu plus haut, d'une importante habitation sise au Cul de sac à Vache et se trouvaient tout désignés pour desservir les paroisses qui devaient s'établir aux environs. Les Dominicains à leur tour prirent pied dans le fond de la baie du Lamentin sur une propriété d'égale importance. « Proche de la rivière du Lézard, lisons nous dans un vieux document, (les Dominicains ont) une autre habitation contenant huit cents pas de large et dix-huit cents de hauteur donnée par le tuteur des enfants mineurs du sieur du Parquet et confirmée par le Seigneur de Trassy pour l'entretien d'un religieux qui ferait les fonctions curiales dans le territoire du grand cul de sac royal ». (1)

De plus, entre Case-Navire et Fort-Royal, chacun des deux ordres avait une concession qui ne pouvait être qu'un pied à terre dans des régions encore mal colonisées et destiné à devenir le centre de paroisses futures.

Comment se fait il qu'après ces divers préparatifs la baie du Fort Royal soit échues aux Capucins ?

Ce fut l'œuvre d'une circonstance absolument fortuite. Les Capucins n'étaient pas inconnus dans l'île. C'est un capucin, le P. Hyacinthe, qui, nous l'avons vu plus haut, avait accompagné les colons venant de St Christophe prendre possession de la Martinique en 1635, et ce sont les Capucins qui devaient desservir la colonie. Mais les pourparlers traînèrent en longueur ; ces religieux n'arrivaient pas à s'entendre avec la Compagnie des Iles. Pendant ce temps, les Jésuites cherchaient un point d'attache aux Antilles ; utilisant les hautes influences qu'ils avaient dans la direction de la Compagnie, ils se firent adjuger la Martinique.

Les Capucins protestèrent à Rome contre cette ingérence et cherchèrent l'occasion de prendre pied sur le territoire qu'ils revendiquaient.

Expulsés de St Christophe le 28 janvier 1646 par le commandeur de Poincy, ils se réfugièrent les uns à la Guadeloupe, les autres à la Martinique en attendant que leurs paroisses leur soient rendues. Puis, on les perd de vue.

Vers 1665, on les retrouve détenant un petit hospice sur un morne que leur avait concédé Mme de Gourselas et qui prit le nom de Morne des Capucins (2)

Quelques années plus tard, la ville du Fort Royal sortait des marécages ; il lui fallait des ministres pour son église. On eut recours *provisoirement* aux Capucins ; provisoirement, car on attendait d'un moment à l'autre la décision qui devait confier toute la colonie à des prêtres séculiers. Mais, ce projet n'ayant point

1 - Arch. de Prop. Fide. America Antilles fol. 10-12

2 - Aujourd'hui, morne Pichevin.

abouti, les Capucins restèrent à la tête de la paroisse : et, les années suivantes, ils furent aussi chargés de toute la côte sud à l'exception des Trois-Îlets où se trouvaient déjà les Jésuites

Le morne qui les avait accueilli tout d'abord était trop éloigné de l'église pour qu'ils puissent la desservir commodément. Au moment de la distribution des terres, ils obtinrent de la Compagnie des Indes une concession de cent pas de large sur deux cents de haut, allant de la Rivière du Vasseur, vers le Carénage, confinant à la ville d'un côté et à la propriété de Mme de Courselàs de l'autre. C'est sur ce terrain qu'ils construisirent leur couvent <sup>1</sup> et c'est sur ce terrain que se trouve le presbytère actuel.

1 - Aujourd'hui la gendarmerie.



*Concession de terres aux Capucins*

La Compagnie des Indes occidentales a tous qu'il appartiendra, Salut, L'espace de terre et l'estendue du plat pays, sis au cul de sac royal de cette Isle a prendre depuis la pointe des terres que le nommé Arragon a fait défricher du côté de l'est du port jusques à la Rivière du Vasseur vers l'ouest et depuis le bord de la mer jusques aux bornes et terre haute de l'habitation de la dame de Gourselas ayant esté réunis au domaine de la Compagnie par ordonnance rendue le 3me Oct 1669 pour les raisons y contenues et la résolution ayant été prise d'y bastir une ville, il en a esté fait un plan dans lequel il a esté réservé des places pour y construire une église et un cimetière. Mais comme les R. P. Capucins ne desservent la paroisse du quartier qu'en attendant ce qui sera réglé par le spirituel des Isles, et qu'ils souhaiteraient avoir en propre quelque fond de terre afin d'y établir une maison et couvent de leurs religieux pour l'aide et le service des autres quartiers de cette Isle et ailleurs où il y auroit des Eclesiastiques et administrer les sacrements et faire les missions, ils nous ont, à cette fin, représenté qu'il y avoit au bout des dites terres réunies un espace contenant cent pas de largeur et deux cents pas de hauteur tenant d'un côté à la Rivière du Vasseur et de l'autre côté au bout à Madame de Gourselas vers et regardant le Carénage et par bas à ladite ville neuve du Cul de sac royal. A ces causes, Nous, Directeur général de la dite Compagnie, avons, au nom d'icelle, donné et concédé, donnons et concédons par ces présentes aux R. P. Capucins la dite place sise audit Cul de sac Royal, contenant cent pas de largeur et deux cents de hauteur tenant d'un côté à la Rivière du Vasseur et de l'autre côté à Madame de Gourselas, vers et regardant le carénage par haul à la dite dame, et par bas à la dite ville neuve du Cul de sac royal, pour en jouir par les R. P. Capucins en toute propriété et faire et disposer comme de choses à eux appartenant. A la charge néanmoins que s'ils venaient à vendre la dite place ou partie d'icelle, ils ne le pourront faire qu'en demandant et ayant par écrit la permission de la dite compagnie ou de ses agents ou commis généraux, car ainsi a été accordé. En foy de quoy nous avons signé ces présentes et icelles fait contresigner par notre secrétaire, et sceller des armes de la dite Compagnie, fait à la Martinique ce 7 Juin 1672. Signé Pellissier, et plus bas par mondit sieur Blancourt et scellé.

Collationné à l'original par Nous Conseiller du Roy en ses Conseils et Intendant de Justice, police et finances des Isles françaises de l'Amérique, au fort St Pierre de la Martinique le 16 Juin 1683.

BEGON

## Lamentin - Trou au Chat

La paroisse de Fort Royal s'étendait tout d'abord jusqu'au Trou au Chat où elle confinait à celle du Cul de Sac à Vache. Les colons s'étant répandus en grand nombre le long de la baie du Lamentin et sur les bords de la rivière Lézard, il devint urgent d'y fonder de nouveaux centres religieux. Déjà le Trou au Chat avait une chapelle où le curé des Trois-Îlets venait officier de temps en temps ; mais cela ne suffisait plus aux besoins de la population, il fallait à cette région un desservant à poste fixe. Le roi lui-même l'avait décidé. En conséquence de ses ordres, quelques jours avant la visite officielle du major à Fort Royal on prit la décision suivante ;

« Aujourd'hui 19 octobre 1687, les Révérends Pères soussignés sont convenus ensemble que depuis l'habitation de M. de Malvaux de la Rivière-Salée inclusivement jusqu'à la rivière du Lamentin inclusivement, les quartiers y compris savoir le Trou au Chat et la rivière Lézard feront une paroisse que les Révérends Pères Capucins desserviront. En foi de quoi, ils ont tous signé le présent procès-verbal le jour et au que dessus. Signé : Mart'n Poincet, de la compagnie de Jésus. fr. Bonitace, supérieur général des Capucins. Claude François Michel de la compagnie de Jésus, Bègue. »

Ce projet exposé aux habitants lors de la visite du Fort-Royal ne satisfait pas la population du Trou au Chat ; il lui paraissait évident qu'une seule paroisse ne suffisait point à desservir les nouveaux quartiers et l'on décida d'en créer deux, l'une à Rivière Lézard et l'autre au Trou au Chat. C'est ce que nous apprend le rapport du major.

« Le 27 octobre, ayant rendu compte de ma visite à M. le Général chez M. l'Intendant où il était avec les supérieurs généraux des Jésuites et des Capucins, il y fut arrêté qu'il était nécessaire d'établir une paroisse au cas que Sa Majesté l'approuve au quartier du Trou au Chat qui, ci-devant, était de la paroisse du Cul de sac à vache et que les Jésuites ont cédé aux Capucins conformément au procès-verbal ci-joint ; on résolut aussi de faire travailler à l'établissement de la paroisse ordonnée par S. M. au quartier de la Rivière Lézard, et, le 30ème du même mois, M. le Général nous donna l'ordre ci-joint pour retourner en ces quartiers pour le dit établissement et que nous avons exécuté de la manière suivante, conformément au procès-verbal ci attaché.

« Aujourd'hui, 16 novembre 1687, suivant l'ordre de M. le Général en date du 30 octobre dernier, nous major pour le roi de la Martinique, nous sommes transporté au bourg du Fort-Royal ou en présence du R. P. Zéphérin, supérieur des Capucins de la Martinique et des principaux paroissiens soussignés, nous avons déclaré aux paroissiens assemblés dans l'église de la dite paroisse que

le roi ayant ordonné d'établir une paroisse pour la Rivière Lézard, l'on avait jugé à propos d'y mettre le sieur de la Touche pour marguillier et par conséquent il fallait le décharger du marguillage de l'église du Fort Royal où toute l'assemblée a résolu d'y établir M. de Villamont qui est un bienfaiteur considérable de la paroisse auquel M. de la Touche rendra les comptes le plus tôt qu'il lui sera possible et lui remettra tous les fonds qui sont dûs à la dite église et à même temps nous avons fait un état de ce que les habitants qui doivent composer la paroisse de la rivière Lézard veulent donner pour l'établir, qui s'est monté à 16.300 livres de sucre, suivant l'état que nous en avons remis au sieur de la Touche; lequel fonds, avec 25.000 livres de sucre que M. le Général ordonnera pour le roi ainsi qu'il nous a dit, et ce que les paroissiens qui n'étaient pas à l'assemblée pourront donner, fera le dit établissement que l'on a jugé à propos d'établir à l'endroit où demeure présentement le sieur de l'Épine l'ainé.

Nous avons ensuite assemblé les habitants du Trou au Chat auxquels nous avons déclaré que suivant leur demande l'on établira lorsqu'on aura reçu la volonté du roi une paroisse en leur quartier, pourvu qu'ils y établissent un presbytère et ils ont promis pour cela 11,300 livres de sucre, suivant l'état que nous en avons remis au sieur Lizarday que tous les habitants du dit quartier ont choisi pour marguillier de la dite paroisse et pour avoir soin de la construction du presbytère. Fait au bourg du Fort Royal le 16 novembre 1687. Signé, fr. Zéphérin, capucin, supérieur indigne, fr. Léon, capucin, Bègue, Levassor Latouche, de la Vallée; Grandcour, Boucher. J. Papin. Du faux, Lizarday. »

La Rivière Lézard fut donc la paroisse mère et du Lamentin et du Trou au Chat; le Père Léon qui signe avec son supérieur le procès verbal d'établissement paraît en avoir été le premier curé. Où se trouvait elle ? Le document cité plus haut nous dit que l'église devait s'élever sur les terres de l'Épine l'ainé; nous n'en sommes pas plus avancé pour cela car nous ignorons totalement où se trouvaient ces terres.

« On prétend que la première messe dite au Lamentin a été célébrée sous un magnifique figuier... maudit. Les ruines de cet arbre placé sur la savane de la sucrerie Durocher ou de Cherfily font (songer à) une jolie tonnelle à ombre fabuleux »<sup>1</sup> qu'il n'était pas difficile de transformer en chapelle et qui a bien pu abriter temporairement église et presbytère. C'est là sans doute qu'il faut placer le siège de la paroisse de la Rivière Lézard. Elle n'eut qu'une existence de quelques années, et fut bientôt remplacée par celle du Trou au Chat et par celle de St Laurent du Lamentin.

Le Trou au Chat a, le siècle dernier, pris le nom de Ducos.

1- Arch. par. du Lamentin.

## Saint-Joseph

---

Une chapelle de secours fut bientôt nécessaire à la paroisse du Lamentin ; on en trouve les traces depuis l'année 1753. Il s'agit probablement de la chapelle de la Rivière Blanche ou chapelle Sans Croupion.

Jusqu'en 1849, cette chapelle relevait du curé du Lamentin et était desservie par ses vicaires. En 1849, M. Berthelier<sup>1</sup> tout en restant vicaire du Lamentin, en fut nommé desservant en titre et commença à résider au quartier où elle se trouvait. En 1863, ce quartier devint section de commune et la chapelle fut érigée en paroisse.

Située sur une colline bordée de falaises, cette paroisse ne semblait guère appelée à un brillant avenir. L'abbé Maillard,<sup>2</sup> son curé, résolut de la transporter ailleurs. Un dimanche, à la grand messe, il monte en chaire, engage ses paroissiens à démolir l'église et le village et à tout transporter sur une colline moins abrupte.

Ainsi dit, ainsi fait ; et, dès le lendemain, les matériaux des édifices démolis se trouvaient entassés à 3 kilomè'tres plus loin, dans un site admirable et fertile, où s'élève aujourd'hui l'église et le bourg de Saint Joseph.

1. Berthelier Barthélemy, né à Varenne sur Don (Saone et Loire) le 17 avril 1791.

2. L'abbé Maillard naquit en Normandie en 1833 ; il vint à la Martinique avec Mgr. Leherpeur, fit ses études au Trou Vauant, fut successivement vicaire au François, au Mouillage et à Fort-de-France. Nommé curé de la Rivière-Blanche, il y resta jusqu'en 1878, époque où il fut appelé au Centre. Il mourut en cette paroisse le 20 avril 1892.

---

## Case-Navire

Au nord ouest, la paroisse de Fort Royal avait pour limite la rivière de Case Navire où elle confinait à Case Pilote. La Case Navire est connue de vieille date. Avant la colonisation de la Martinique, les marins qui naviguaient aux Antilles savaient qu'on trouvait en cet lieu un excellent mouillage, de l'eau en abondance et de bonne qualité<sup>1</sup> ; c'était l'endroit rêvé pour faire escale, c'est pour cela qu'ils le baptisèrent du nom de Case des Navires.

Ce quartier avait une chapelle qui fut érigée en paroisse en 1853 sous le vocable de Notre Dame de Case Navire. Son territoire fut détaché soit de Fort-de-France soit de Case Pilote.

Case Navire était tout d'abord séparé de Case-Pilote par la crête du morne qui se trouve entre Fonds La Haye et l'anse Madame.

Fonds La Haye étant plus rapproché de Case Navire que de Case Pilote, il arriva plus d'une fois aux habitants de ce quartier de recourir, dans des cas pressants, au curé de Case Navire pour la visite des malades. Ce que voyant, l'abbé Deville, en 1878, demanda à Mgr Carméné de donner la rivière du Fonds La Haye comme limite des deux paroisses. Le curé et la fabrique de Case Pilote protestèrent, mais ce fut inutile.

Néanmoins, le curé de Case Navire n'avait pas complètement gain de cause car ses nouvelles ouailles, attachées à leur ancienne paroisse, quand un décès était imminent, transportaient le moribond de l'autre côté de la rivière et l'enterraient à Case Pilote.

Pour couper court à toutes ces ruses, la limite fut changée une troisième fois et portée à la crête qui surplombe le fonds Bellemare.

Vers 1878, le quartier fut érigé en commune sous le nom de commune de Schœlecher. On peut regretter que le nom de Case Navire, si poétique par lui-même et si plein de vix souvenirs, n'ait pas été conservé.

<sup>1</sup> Voyage de Caluzac aux Antilles, Bf I. Nat. N. A. [Fr. N° 9323.

## Rivière-Salée

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, un bourg se construit peu à peu sur les bords de la Rivière Salée, servant de port d'embarquement aux habitants du sud qui redoutent la mer du Diamant ; mais, il lui manque une église. Il eut, à ses débuts, une petite chapelle qui fut malgré la volonté des habitants transportée au cul de sac à Vache. Cependant avec le temps, ses colons se sont multipliés ; ils sont assez nombreux maintenant pour constituer à eux seuls une paroisse et comme celle dont ils dépendent est trop éloignée pour qu'ils puissent assister aux offices de l'église et pour qu'ils soient secourus comme il convient dans leur maladie, ils renouvellent la demande qu'ils ont formulée « depuis bien longtemps » d'avoir leur église à eux ; ils adressent au conseil souverain une nouvelle supplique renforcée par de nombreuses signatures<sup>1</sup> et qui fait impression. Le conseil se décide alors d'envoyer sur les lieux le procureur général Bernard d'Hauterive. Celui-ci, après avoir mûrement étudié la question, reconnaît le bien fondé de leur réclamation et dresse de sa visite le compte rendu suivant.

« L'an mil sept cent seize, le 18 mai au matin, nous Bernard Laurent, sieur d'Hauterive... certifions nous être transporté ce jour d'hui sur les lieux proposés pour cet établissement et des habitants qui y seraient attachés, sur l'assignation que nous avons donnée aux parties intéressées dont les affiches ont été publiées et affichées aux portes des églises du Cul de sac à Vache et du Trou au Chat dont les RR. PP. curés ont été pareillement avertis, où étant avec le R. P. Bernard, supérieur général de la d<sup>te</sup> mission des Capucins (sur) laquelle les dites paroisses sont établies, des RR. PP. Ange et Raphaël curés du Trou au Chat et du Cul de sac à Vache et de messieurs les habitants et paroissiens soussignés, nous avons par eux été requis de recevoir au procès verbal, les raisons et offres ci-après, savoir :

Que les établissements considérables de sucreries et autres habitations à vivre, qui se trouvent faites depuis quelques années au dit quartier de la Rivière Salée et ses hauteurs et étages, au nombre d'environ quarante habitants,<sup>2</sup> qui en produiront encore dans la suite un plus grand nombre, se trouvant trop éloignés des paroisses du Cul de sac à Vache et du Trou au Chat dont ils sont ; en sorte qu'il leur est difficile d'assister au service divin

1- Ont signé Claverie, Geffrier, Girardin de Champméle, pour moi et mes enfants pour deux habitations, Girardin, Tivas, Lesoy (peut-être Leroy), veuve de Bellanger, Cornette, Martin de Poincable, Cuttier, Pinel, Destrée fils, la veuve Champan, Laborde de la Carrière, C. Champan fils, J. Laborde, Duval fils pour mon frere et moi. (a) Pain, Caretta, marque de Mme Couillet, en présence de Banchereau, du Courroy Izay Barbey Dorval, Duval et Assier.

(a)- Enfants de Simonet de Françoise Papin de l'Epine.

2- C'est à dire quarante propriétaires avec leurs familles et leurs serviteurs.

auquel ils manquent souvent malgré eux, joint à la difficulté qu'il y a pour les secours spirituels et l'administration des sacrements, par le grand éloignement (des églises voisines ; il est donc) indispensable d'établir pour eux une nouvelle paroisse dans un lieu commode tant pour eux que pour le R. P. missionnaire qui y desservira ; qu'ayant tout examiné entre eux, ils ont reconnu que le terrain le plus propre pour cette paroisse était celui appartenant à M. Duval, au canal de la Rivière Salée, à l'entour duquel se bâtit actuellement plusieurs maisons avec espérance d'y voir incessamment un bourg assez considérable, étant le lieu du débouchement de tous ces quartiers ci, même du cul de sac Marin et des Rivières Pilotes, que M. Duval offre à cet effet un terrain de cent vingt pas sur cent, à prendre à la lisière de M. Ducourroy, pour y mettre l'église, cimetière et le logement, jardin et savane nécessaires au curé...

Que, se trouvant sur le dit terrain une ancienne maison de maçonnerie appartenant au dit sieur Duval, où il demeurait anciennement, il eu fait offre pour en faire un presbytère, en lui en remboursant le prix sur le pied qu'elle sera estimée par des arbitres qui seront nommés et choisis par mon dit sieur Duval et MM. les paroissiens ainsi que le sur-arbitre, laquelle sera payée au sieur Duval en argent et levée par têtes de nègres, grands, petits travailleurs et infirmes, même domestiques blancs, six mois après la prise de possession de cette paroisse par le R. P. curé qui sera établi...

... Que pour faire les autres bâtiments, comme l'Eglise, en maçonnerie, clôture du cimetière, réparation de la maison, cuisine et poulailler, ils feront incessamment les marchés nécessaires avec les ouvriers dont la dépense sera supportée par eux par tête de blancs..., ainsi que ci-dessus, en argent qui sera reçu par les créanciers.... qui seront nommés en la forme prescrite par les ordonnances [ainsi] que ce qui sera nécessaire pour les ornements et vases sacrés.

Qu'au moyen de cette dépense dont ils se chargent volontiers, Sa Majesté sera suppliée d'ordonner la pension du R. P. Curé qu'il plaira au R. P. Bernard, supérieur, d'y nommer, priant à cet effet Monseigneur le Général et M. de Marseilles de demander cette pension à la Cour, et la confirmation de ce nouvel établissement qui se fera toujours, en attendant, sous leur bon plaisir. Et que pour établir les bornes convenables à cette nouvelle paroisse qui sera dédiée sous le titre qui sera convenu à la première occasion, il a été présenté un plan des (habitations qui en feront partie) et qui sera joint au présent pour servir de limite à cette nouvelle paroisse, sans que tous ceux qui y sont mentionnés puissent se dispenser d'en être et de contribuer aux dépenses nécessaires ci-dessus expliquées... les bornes étant établies avec beaucoup de justice et d'équité, et ne faisant point de tort aux paroisses contiguës auxquelles il restera encore un aussi grand nombre de paroissiens &

chacune qu'à celle proposée. De tout quoi, nous avons donné acte avec le plan des lieux...

*Signé*: fr. Bernard de Vernon, supérieur général de la mission des capucins, fr. Angé, capucin, fr. Raphaël, capucin... Petit, Brun Lacroix, Dujoncheray etc. (1)

Le 7 Juillet suivant, l'érection de la paroisse était autorisée par le marquis Duquesne, lieutenant général, sous le bon plaisir du roi, et la paroisse confiée à un capucin. Les édifices du culte s'élevèrent encore aujourd'hui sur le terrain primitivement concédé mais qui a été partiellement envahi par le bourg.

1. Annales du Conseil souverain.

(On se trouvait sur le dix septième des anciens maisons de...  
maison appartenant au dit seigneur...  
ménagement...  
temporaire...  
les par...  
sont...  
travail...  
la prise de possession...  
établir...

Une pour l'aire les autres bâtiments, comme l'Église...  
en conséquence...  
ainsi et...  
avec les...  
de l'aire...  
création...  
documents...

On a vu par le...  
l'ère...  
elle...  
par...  
sont...  
il a été...  
par...  
l'aire...  
l'ère...  
et l'ère...  
l'ère...



## Le Vauclin

La paroisse du Vauclin a été fondée en 1720. Un compte rendu de l'état des paroisses desservies par les Dominicains, daté de 1742, nous fait connaître sa fondation, ses limites et sa population. Nous le reproduisons intégralement.

« La neuvième et dernière paroisse de la Capesterre desservie par les Frères Prêcheurs est celle du quartier qu'on nomme le Vauclin. Il n'y a que 22 ans qu'elle est établie. L'église paroissiale est dédié à St-Jean Baptiste. Elle est de maçonnerie et assez propre mais petite et elle menace ruine par son nignon. Le presbytère est assez propre et bien situé ; il y a un petit jardin mais très sujet à la sécheresse, une cour et une savane d'un carré de cent pas. Le curé y joint d une pension de 12.000 livres de sucre qui en argent produisent 540 livres ; le casuel peut aller de 3 à 400 livres. Elle est bornée du côté du Cul de sac François par l'habitation de M. Gilbert et du côté du Cul de sac Marin par l'habitation de M. de la Roche. Elle a deux lieues d'étendue par le bord de la mer et deux lieues aussi dans les terres jusqu'à la montagne du Vauclin où elle est bornée et séparée des paroisses de la Rivière-Salée et de la Rivière Pilote desservies par les R. P. Capucins. Il peut y avoir 50 feux, 250 blancs et encore 1000 nègres. »<sup>1</sup>

Le Vauclin et la côte sud orientale de l'île fut le dernier refuge des Caraïbes. Après l'escarmouche de 1658, tous les insulaires ne quittèrent point la Martinique ; la plupart de ceux qui habitaient le sud restèrent sur leurs terres. Le P. Labat en rencontra à la Pointe Rose, au Robert ; ils avaient de nombreux carbets à la Petite Grenade, au Vauclin, et au Cap Chevalier, à St-Anne. En 1687, un recensement nous en signale encore 119.

Au fur et à mesure que les colons se répandirent dans leurs quartiers, ils se mélangèrent à la population et disparurent comme race particulière.

## Le Saint-Esprit

Le Vauelin, nous dit le document ci-dessus confinait du côté de la Montagne à Rivière Salée. Il faut savoir en effet que la paroisse du St-Esprit n'existait pas encore et que tout son territoire était englobé par la Rivière-Salée.

La paroisse des Coulistes qui prit plus tard le nom de St-Esprit a été fondée après 1763. Nous n'avons pas de documents relatifs à sa fondation.

## Paroisses fondées après 1848

En 1848, outre les chapelles de Rivière-Blanche et de Case-Navire dont nous avons déjà parlé, on remarquait celles de Grand'Rivière, du Morne Rouge, de l'Ajoupa-Bouillon, du Fonds Saint-Denis et du Petit Bourg.

Mgr Leherpeur, ayant obtenu que son clergé fut porté de cinquante trois prêtres à quatre vingt dix, décida d'ériger en paroisses ces différentes chapelles qui, dès lors, furent régulièrement desservies.

En 1851 on remarque comme desservant au Morne Rouge, l'abbé Terral (1) au Petit-Bourg l'abbé Carbonnel (2) à l'Ajoupa Bouillon, l'abbé Labreille (3), à la Grand'Rivière, l'abbé Garnier(4).

### Grand'Rivière

La Grand'Rivière avait depuis longtemps sa chapelle où l'on officiait de temps à autre. Le P. Labat nous apprend qu'elle existait déjà de son temps, et qu'étant à Potiche avec son confrère de Basse-Pointe, ils y allèrent dire la messe. « Nous allâmes dire la messe, écrit-il, à une petite chapelle qui est de l'autre côté de la grande rivière qui sépare la paroisse du Macouba de celle du Prêcheur. Cette chapelle est de la dépendance spirituelle des Jésuites ; on l'a fait bâtir pour la commodité de deux habitations qui sont de ce côté là, qui appartiennent aux sieurs Oursault et Marchand. Le Père Jésuite, curé du Prêcheur y vient dire la messe deux ou trois fois l'année. »<sup>5</sup>

### Ajoupa Bouillon — Morne Rouge

L'Ajoupa Bouillon tire son nom du dictionnaire caraïbe. Le mot *ajoupa* est en effet un terme caraïbe qui signifie abri, pe-

1 Terral Jean Louis, né à Lénas (Aveyron) le 23 septembre 1807.

2 Carbonnel Pierre Jean, né à Damphin (Basses Alpes) le 25 avril 1807, curé de Rivière Salée dessert Petit-Bourg.

3 Labreille Jean, né à Tournais (Lot et Garonne) le 21 février 1806, curé de Basse-Pointe, dessert Ajoupa-Bouillon.

4 Garnier Jean Guillaume François, né à Plouer (Côtes du Nord) le 21 octobre 1815 curé du Macouba, dessert Grand'Rivière, curé Case Pilote 1853-1857; parti en congé, il meurt en revenant aux Antilles et jeté à la mer.

5 Labat, Nouveaux voyages, t. I, chap. VI.

tite case. A l'arrivée des colons, un Caraïbe du nom de Bouillon avait peut-être son ajoupa en ce lieu et lui a laissé son nom. <sup>(1)</sup>

Au temps du P. Labat on commençait à y faire des plantations et on y voyait une croix entouré d'un petit cimetière. <sup>2</sup>

L'Ajoupa Bouillon et le Morne Rouge commencèrent à être desservi vers 1850.

### Centre - Fonds St-Denys - Morne Vert.

Vers la même époque, fut créée à Saint-Pierre, une nouvelle paroisse, celle du CENTRE ; <sup>3</sup> en 1861, elle a comme curé l'abbé Augustin Le Lièvre. <sup>4</sup> Puis, du Carbet fut détaché le Fonds Saint-Denis desservi tout d'abord par un vicaire, et enfin le Morne Vert. Le 6 août 1854, Mgr Leherpeur parcourut à cheval les bornes de ce quartier et choisit le haut des Esses pour l'emplacement de la nouvelle chapelle. Commencée en 1858, cette chapelle ne devait avoir un desservant à poste fixe qu'une dizaine d'années plus tard.

### Balata

Depuis la catastrophe de Saint-Pierre, Fort-de-France est devenu le centre commercial de toute l'île et la population s'y est multipliée dans des proportions considérables. Mgr Lequien comprit la nécessité de fonder sur son territoire les nouvelles paroisses de Balata, de la Redoute et des Terres Sainville.

Il y a cinquante ans, la région de Balata était encore en grande partie occupée par des bois ; elle n'avait en dehors du camp, qu'une population assez restreinte dont les cases s'éparpillaient aux environs du Poste Colon ou le long du chemin. Au milieu de ces cases, presque en face de la chapelle actuelle, on voyait un ajoupa dédié à Notre Dame de la Salette où le Frère Bonaventure venait quelquefois enseigner le catéchisme.

Après l'incendie de Fort-de-France, le 22 Juin 1890, l'église ayant disparu dans les flammes, Mgr Bouyer, alors vicaire de la paroisse, organisa à Balata un service religieux et pendant quelques temps, vint célébrer les offices du Dimanche dans l'humble sanctuaire du Frère Bonaventure.

1 C'est ainsi que sur la route du Robert au Lamentiin une localité a porté longtemps le nom de l'Ajoupa du vieux Lazard.

2 Labat, Nouveaux Voyages, t I. Chap. IV.

3 En 1848, d'autres constructions étaient décidées en principe à la Tartane, entre le saint-Esprit et le François, à Sainte-Marie, à Rivière-Pilote et au Verpré, mais elles estèrent à l'état de projet.

4 Le Lièvre Augustin, né à Vierzat (Cher), le 28 Juillet 1818, inscrit au cadre en 1848, curé du Centre en 1861.

Plus tard, l'abbé Cauchard,<sup>1</sup> avec le concours des autres vicaires de la ville, recueillit des fonds et fit construire une chapelle sur un terrain donné par M. Audemar, maire de Fort-de-France. Il y plaça une statue du Sacré-Cœur provenant de l'église et qui avait été sauvée lors de l'incendie. Remplacée dans la nouvelle église par une plus grande et plus belle, elle fut d'abord installée au collège et ensuite transportée à la chapelle de Balata.

Agrandie par M. l'abbé Le Roy puis par M. l'abbé Besseyrias<sup>2</sup> qui la reconstruisit presque entièrement, cette chapelle servit au culte jusqu'à la création du Montmartre Martiniquais.

Après la catastrophe de 1902, beaucoup de sinistrés se réfugièrent dans ces parages, à Tivoli principalement où des terres leur furent distribuées. A partir de ce moment, la chapelle fut régulièrement desservie, d'abord par M. l'abbé Le Roy, puis par les vicaires de Fort-de-France, en particulier par l'abbé Pesseyrias.

Le P. Coulliaud, vicaire de la Cathédrale, y fut détaché à poste fixe en 1918 et y construisit le presbytère. Enfin, le 4 janvier 1921, Balata était régulièrement érigé en paroisse et confié aux soins du P. Charles de Jaham.

En 1902, mourait une demoiselle Fournier Létang qui possédait un terrain en ce quartier. Sur la proposition de M. l'abbé Le Roy, Mgr de Cormont alors en France, donna l'ordre à l'abbé Parel, vicaire général, d'acquiescer ce terrain au nom du diocèse. C'est là que s'élève maintenant le Montmartre Martiniquais l'œuvre de Mgr Lequien et de la générosité de ses diocésains. Mgr Lequien en posa la première pierre le 2 mars 1923. Livré au culte le 9 août 1925, il sera solennellement consacré prochainement.

## La Redoute - Terres Sainville.

Les paroisses de la Redoute et des Terres Sainville furent érigées par décret épiscopal en date du 14 janvier 1924.

« Vu la nécessité, y est-il dit, de parer à l'insuffisance no-  
toire de l'église cathédrale de Fort-de-France devenue trop pe-  
tite pour faire face aux besoins d'une population devenue trop  
nombreuse.... nous avons arrêté ce qui suit ;

Art. I. - Nous érigeons canoniquement en paroisses les quar-  
tiers de la Redoute et des Terres Sainville qui jusqu'à ce jour  
faisaient partie de la paroisse St Louis de Fort-de-France,

<sup>1</sup> Léon Aimable Cauchard, né le 6 août 1863 à Vesly (Manche diocèse de Contances ordonné prêtre et arrivé à la Martinique en 1890, vicaire à Trinité le 2 sept. 1890, à Fort de-France le 16 avril 1891, curé du Diamant le 14 décembre 1902, secrétaire général le 1<sup>er</sup> janvier 1904 et curé, décédé le 28 décembre 1910 à Fort-de-France.

<sup>2</sup> Célestin Besseyrias, né au Monestier (Puy de Dôme) le 3 avril 1860. Ordonné prêtre au Séminaire des Colonies le 22 décembre 1898, arrivé à la Martinique en février 1899 vicaire au Lamentin 1899-1903, au Lorrain 1903-1904 ; vicaire à Fort-de-France en 1904, des-  
sert la chapelle de Balata depuis 1907, curé du François en 1911, décédé le 23 mai 1926,

Art. II. — Les nouvelles paroisses seront appelées respectivement : Notre Dame du Rosaire de la Redoute et Saint Antoine des Terres Sainville. »

La Redoute tire son nom d'une fortification élevée jadis en ce lieu par le gouverneur Boullé ; elle était destinée à protéger le fort Bourbon — aujourd'hui fort Desaix — contre les attaques venant de l'est.

Après la catastrophe de Saint-Pierre, Mgr de Cormont y construisit une église, restée inachevée, dédiée à Notre Dame de la Délivrande, qui devait être pour Fort-de-France ce que le sanctuaire du Morne-Rouge était pour Saint-Pierre. Le 29 juin 1904, eut lieu la bénédiction de la première pierre au milieu d'un immense concours de peuple évaluée à plus de 5.000 personnes. L'abbé Fournioux <sup>1</sup> en fut le premier aumônier.

La chapelle des Terres Sainville fut fondée en 1908 par l'abbé Cauchard et placée sous le patronage de Saint Antoine. Malgré les marécages qui les couvraient encore partiellement, ces terres pullulaient de travailleurs et de gens de modeste condition. Pour leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs religieux, l'abbé Cauchard fit construire, au milieu de leurs cases une chapelle en planche régulièrement desservie par les vicaires de la cathédrale ; j'en fus personnellement chargé de fin 1909 à Juin 1911.

Une mission, prêchée par l'abbé Fruit <sup>2</sup>, curé de Basse Pointe, et par l'abbé Gainel <sup>3</sup>, vicaire de la cathédrale, y fut donnée avant le carême de l'année 1910 avec beaucoup de succès.

L'abbé Havon <sup>4</sup> desservit la chapelle de 1912 à 1921 et l'agrandit considérablement.

Le P. Fort lui succéda. Par ses soins et grâce à la générosité du Conseil général, du Conseil municipal et des fidèles, une magnifique église en maçonnerie va bientôt remplacer la primitive chapelle : la première pierre a été posée le 19 août 1925.

<sup>1</sup> Timoléon Fournioux, né le 22 juillet 1854 à (Tours Puy de Dôme), ordonné prêtre en 1879, vicaire Trinité, au Lamentin, cure à Sainte-Anne, le 1<sup>er</sup> décembre 1887 au Gros-Morne 1894—1907, chapelain de la Redoute en 1908, décédé à la Redoute le 29 mars 1919.

<sup>2</sup> Joseph Fruit, né le 1<sup>er</sup> novembre 1863 à Baisieux (Nord), prêtre en 1891, vicaire au François, à la Trinité, au Centre le 24 septembre 1894, au Lorrain en 1900, fut chargé après le volcan de Grand Rivière, Macouba et Basse Pointe, curé à Basse Pointe en 1906; décédé le 30 mai 1910 au Morne Rouge.

<sup>3</sup> Gainel, né en 1873 à Vieux Moulin (Vosges); ordonné prêtre en 1899, vicaire à Saint-Joseph, au François, à Sainte Marie, vicaire puis intérimaire à Fort-de-France 1908-1914, curé du Lorrain, décédé en 1916.

<sup>4</sup> Jean Havon, né à St Georges l'Agricole (Haute Loire) en 1860, prêtre en 1884; vicaire à Ducos, Lamentin, Robert; curé des Anses d'Arlets puis du Lorrain, aumônier de l'Hospice en 1901, chargé de la chapelle de Saint Antoine en 1912, décédé le 23 décembre 1921.

## Les Religieux, leurs moyens de subsistance en 1687

Les paroisses de la Martinique, ainsi que nous l'avons vu furent distribuées à trois ordres religieux différents : les Jésuites, les Dominicains et les Capucins. Les Jésuites avaient cinq paroisses : le Prêcheur, le Fort, le Carbet, Case Pilote et Cul de sac à Vache ; cette dernière fut remise aux Capucins en 1698.

Les Dominicains desservaient le Mouillage, le Macouba, Basse-Pointe, la Grande Anse, le Marigot, Trinité ; soit toute la côte nord-est depuis la Grande Rivière jusqu'aux Salines.

Enfin, les Capucins avaient le Fort Royal, les Anses d'Arlets, le Diamant, Sainte Luce et le Marin c'est-à-dire la côte que baigne la mer des Antilles de Fort Royal aux Salines.

Tous ces religieux étaient rétribués par le Domaine d'Occident en livres de sucre, monnaie courante des îles à cette époque. Les Jésuites, trois Dominicains et trois Capucins recevaient 12.000 livres de sucre chacun et les autres 9.000 livres. Ils négociaient ce sucre à cinq ou six livres le cent, suivant le cours : ils avaient donc un traitement de cinq à six cents livres en espèces sonnantes.<sup>1</sup>

Comme casuel, ils avaient la levée des corps à domicile et les grands messes. La levée des corps étaient de quinze livres au Fort St Pierre, au Mouillage et au Fort Royal et de six livres dans le reste de l'île : les grands messes étaient taxées à neuf livres dans les trois principales paroisses et à quatre livres dix sols dans les autres. Les honoraires des messes basses étaient d'une livre et l'on percevait vingt sols pour les publications de ban, les certificats de baptême, de mariage ou de sépulture.

Que pouvait être le casuel des 10.000 âmes qui formaient alors la population de l'île réparties entre seize curés ? Exception faite des villes, il était à peu près nul et ne pouvait guère figurer au budget des recettes.<sup>2</sup>

Ce qui rapportait le plus, c'étaient les habitations que possédaient les Jésuites et les Dominicains. En 1671 les Dominicains en ont huit<sup>3</sup> et les Jésuites quatre ; ces dernières étaient considérés comme valant, bien exploitées, un revenu annuel de 320 000 l.

<sup>1</sup> Le lieutenant général touchait 64.000 livres de sucre, le gouverneur de la Guadeloupe 30.000 livres, un lieutenant du roi 22.000 livres, un officier de justice 20.000 livres.

<sup>2</sup> D'autant plus que le service religieux était gratuit pour les noirs, lesquels formaient les deux tiers de la population.

<sup>3</sup> Habitations d'inégale valeur dont plusieurs n'ont jamais été exploitées par les Dominicains.

A défaut de secours extraordinaires provenant des habitations, on pouvait compter sur la générosité des fidèles. Le P. Labat, envoyé au Macouba, est hébergé du 13 février au 3 avril chez le plus riche habitant du quartier, où il est l'objet de toutes sortes de prévenance. Quand son presbytère est aménagé selon ses désirs, il va en prendre possession ; son hôte, M. Michel, le fait suivre de deux dames-jeannes de Madèrede vingt-cinq litres chacune et d'une dame-jeanne de vin de Canarie. On lui donne en outre un baril de farine de manioc pour son domestique et du pain pour trois ou quatre jours ; enfin Mme Michel lui fait présent de deux nappes et d'une douzaine de serviettes de belle qualité.

Quelques jours après, à l'occasion de la fête de Pâques, nouvelles libéralités « Toutes les femmes de paroisses, écrit-il, à l'exemple de celle du Capitaine m'envoyèrent des poules et d'autres volailles, de sorte que je m'en trouvais pourvu de plus de cent vingt pièces avec du mil pour les nourrir trois ou quatre mois ....

« Je m'avisais, continue-t-il, d'un petit expédient d'économie qui me fut d'un grand secours dans la suite ; ce fut d'acheter des poules d'Inde et d'en mettre une dans chaque maison de ma paroisse où on en élevait. Les femmes qui sont ordinairement chargées de ce soin, s'en acquittaient à qui mieux mieux, de manière que je me trouvai en peu de temps des volailles d'Inde en assez grand nombre pour en pouvoir tuer une ou deux chaque semaine. »<sup>1</sup>

Il semble donc bien que les religieux qui desservaient jadis les paroisses de la Martinique n'étaient pas trop mal partagés et qu'ils auraient eu tort d'envier le sort des curés actuels.

<sup>1</sup> Labat. t I chap. XIII.

---



## Notes documentaires

---

### *Desservants et Paroisses en 1679*

---

<b>JÉSUITES :</b>	P. Fraganel	desservant	Fort Saint-Pierre
	P. Bonal	—	Carbet
	P. Kerenor	—	Case-Pilote
	P. Poinsset	—	Prêcheur
<b>CAPUCINS :</b>	fr Charles François	—	Fort-Royal
	fr. Ferdinand	—	Marin
	fr. Alexts	—	Anses d'Arlets
<b>DOMINICAINS :</b>	P. Bertrand Fraisse	—	Sainte-Marie et Trinité
	P. Raymond		
	Carbonnières	—	Marigot et Grande Anse
	P. Thomas Lentillac	--	Basse-Pointe et Macouba
	?	—	Mouillage

\* \* \*

### *Desservants et Paroisses en 1687.*

---

<b>JÉSUITES :</b>	R. P. Martin Poinsset, supérieur général		
	?	desservant	le Fort
	R.P. Pierre Bernard	—	le Prêcheur
	?	—	le Carbet
	?	—	Case Pilote
	R. P. Claude François Michel	—	Cul de sac à Vache
<b>DOMINICAINS :</b>	?	—	Mouillage
	RR. PP. Etienne Astruc	—	Macouba
	Dominique Séré	—	Basse-Pointe
	Claude Verdier	—	Grande Anse
	Hyacinthe Vaugeol	—	Marigot
	Jean Hyacinthe Balzaget	--	Sainte Marie
	Deschamaits	—	Trinité

CAPUCINS :	Fr. Boniface, supérieur général.	
	Zépherin, supérieur des Capucins de la Martinique	
	Léon	desservant Rivière Lézard
	Joseph	— Anses d'Arlets et Diamant
	Héliodore	— Sainte Luce
	?	— Marin

\* \* \*

*Ordre chronologique de la fondation des Paroisses.*

---

	1637	chapelle de Fort Royal.
	1640	église du Carbet.
	1640 à 1644,	le Fort, le Prêcheur et Case-Pilote.
	1654	chapelle du Mouillage.
	1658	Capesterre (Trinité).
	1663	Sainte-Marie, Marigot, Grande Anse.
	1665	Basse-Pointe.
	1667	Fort Royal <sup>1</sup>
	1668 à 1670	Macouba et Sainte-Luce
vers	1673	Marin.
vers	1675	Diamant, Anses d'Arlets
	1684	Trois Ilets.
	1687	Lamentin.
	1694	Robert et François
vers	1700	Trou au chat.
	1705	Rivière Pilote.
	1716	Rivière Salée
	1720	Vauclin.
vers	1730	Sainte Anne des Salons
	1743	Gros-Morne.
	vers 1760	Saint-Esprit.
	1848	Chapelles construites ou en construction : Ajoupa Bouillon, Fonds St-Denys, Case Navire, Morne Rouge, Grand Rivière, Petit-Bourg, Rivière Blanche.
vers 1850	}	Grand Rivière
		Ajoupa Bouillone
		Morne Rouge
		Petit Bourg

<sup>1</sup> — La première église de Fort Royal a été bénite le 30 janvier 1667. Arch. Nat Colonies F3 26 p. 154.

1853	Case Navire	1701
1859	Saint Joseph	1821
vers 1860	{ Centre	1007
	{ Fonds St-Denys	312
1868	Morne Vert	111
1921	Balata	1527
1924	{ Redoute	
	{ Terres Sainville	
	* * *	

Recensements

En 1635, une centaine de colons : on n'en connaît pas le chiffre exact, les témoignages sont discordants environ un millier d'habitants

1640		
1646		1500
1660		5303
1664	Carbet et Case Pilote	1706
	Marigot	487
	Prêcheur	487
	Diamant	199
	St Pierre	1989
	Ste-Marie, Trinité, Grande Anse, Basse Pointe	?
	Total	<u>6345</u>
1687		16254
1699		19864

\* \* \*  
1687.— Divers recensements

29	compagnies de milice	
24	églises	
1	hôpital	
30	religieux dont 16 desservant les paroisses	
13	religieuses	
2083	hommes portant les armes	
963	femmes	
866	garçons	
1064	filles	
3701	noirs, hommes	} travailleurs
3109	— femmes	

1707	garçons
1524	filles
760	infirmes
315	mulâtres et mulâtresses (probablement libres)
119	carâibes, hommes, femmes ou enfants
<u>Total 16.254</u>	

9 bourgs	2011 bêtes à laine
184 sucreries	1995 fusils
4 raffineries	164 mousquets
1 indigoterie	524 pistolets
1736 bêtes chevalines	1582 épées
5718 bêtes à cornes	

### Anciens Colons

Parmi les colons qui ont habité l'île  
avant 1700 nous remarquons :<sup>1</sup>

- à Case-Pilote :
- Michel Lefebvre natif de Rouen.
  - Noël Duclou — de Rouen.
  - Nicola Lamy — de Rouen.
  - Jeanne Caseneuve — de Normandie
  - Pierre Peltier, nommé membre du conseil  
souverain en 1674 natif de Paris.
  - Marin Touzard, de Frommerice en Picardie
  - François Laudasse de Bellemare, de Rouen
  - François Mélin, de Florence.
  - Louis Dupré, du Havre.
  - Pierre Lemisle, de St-Malo.
  - Nicolas Blondel de St-Valéry en Caux.
  - Pierre de Lamotte, de Melun.
  - Laurent Poussier, de Rouen, paroisse de  
St-Vivien
  - François Roy, de Blois
  - Nicolas Beuze, de Brevy, archevêché de  
Rouen.
  - Il épouse Cathrine de la Vigne, fille

(1) Cela ne veut pas nécessairement dire que ces colons sont les ancêtres de leurs  
homonymes vivants au temps présent, de plus, on remarquera plusieurs familles  
Papin, plusieurs familles Lamy, une famille Raynal et une de Raynal etc.

de Pierre de la Vigne, avocat au  
parlement de Paris, paroisse de  
St-Sévérin.

Jean Poulet, de Bréinville, Normandie.

Etienne Papin, de Nantes.

Michel Vautor, du Maine.

Nicolat Le Sueur, de Paris.

François de la Coste, de Chinon.

Le Boucher.

De la Vallée.

La Fontaine Bourlet.

Marin Cadoret.

Jacques Mesnard.

**Carbet :** Pierre Girard, natif de Dieppe  
pierre Dubois, de la paroisse de Combet en  
Haynault

Jean Duval, de Rouen.

Jean Lamy, de la Rochelle.

Joseph Pinault, de Carse en Saintonge.

Jean Pierre Leroy, de Nantes.

Gabriel de la Vigne, sieur de Granvel,  
natif de Paris, paroisse de St Sévérin.

Thomas Garnier dit la Roche, de St Malot.

Jean Petit de Dieppe.

Robert Vaclin, de Hautot le Vatoz,  
diocèse de Rouen.

Pierre Léger, chirurgien, d'Orléans.

Pierre Beaulieu Deschamps de Rennes.  
épouse Anne Marie Coqueran.

Julien Peltier, de Morlan, diocèse  
d'Avranches.

Catherine de la Haye, femme de Jean Barclay.  
dit Lafontaine, dit Le Cossou.

Guillaume Bouchet, de Fauville, diocèse  
de Rouen.

Pierre de la Houssé ou de la Houssaye,  
lieutenant. de Paris

Jean Hervé, de Bretagne.

Jacques Lescurieux, de Challon en  
Champagne.

François Laillet, du Mans.

Pierre Peu. ailleurs Peu Duvalon.

**Prêcheur :** François Rimbaut, de Bourg de Mernay,  
en Poitou  
Pierre Girard, chirurgien de Caen.  
François Courché, de Cretot d'Enneval,  
Haute Normandie.  
Guillaume Raynal, chirurgien, de Belvert  
en Périgord.  
Guillaume Quéry, de l'évêché de St Brieuc.  
Pierre Tartanson, de St-Christophe.  
Raphaël Hubert, de St Gilles, évêché de  
Coulances.  
Denys Boulanger de St-Etienne du bourg,  
Ile de Rhé.  
Jean Baptiste Crocquet, de Paris.  
Antoine Rimbaut, chirurgien de St Gervais  
et Protais archevêché de Tours.  
François Petit de la Rochelle,  
Girardin de Montgérald, de Florence.  
Guillard Maugé  
Pierre et Jean Desloriers  
Alexis Sigalony.

**Basse-Pointe :** Simon Plissonneau de St Nicolas de Nantes.  
Charles Lambert de Rouville en Caux  
épouse Françoise Fortier de St-Malo.  
Pierre Lefort, de Semy en Normandie.  
Hackaert, de Bordeaux, paroisse de St Remy.  
Jacques Cochet, chirurgien,  
épouse Marie Jaham.  
Jean Jaham sieur de Verpré de  
St Marc en Poitou.  
Jean Gallet.  
Jean Higou.  
Jean Asselain dit La Rivière.

**St-Pierre  
Fort** François Morin  
Nicolas et Jean Bagliardel de Dieppe.  
Charles Café.  
Etienne Guérin  
Pierre Coqueran

1-Famille qui remonte an XIII<sup>e</sup> siècle. Jean Baptiste a épousé Marie Dyel cousine de Duparquet.

Berry.  
Grandmaison

GRANDE ANSE

Pierre Hardy, famille originaire du  
vicomté de Pont-Audemer.

MACOUBA

Louis et François de Lalung.

POTTICHE

Jean Cler.

SAINTE-MARIE

François Levescor Latouche.

C. DE S. LOUIS TRINITE

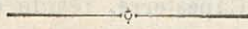
Olivia Ragot.

FORT-ROYAL

Jacques Briand.

SAINTE-LUCE

LeVillain, de Quillebœuf.



## Notes complémentaires

### Trinité et Gros-Morne

Le P. Mane, supérieur des Dominicains, nous a laissé sur la Trinité en 1742 les notes suivantes :

« La sixième paroisse desservie par les religieux de la mission des FF. Prêcheurs est la paroisse du cul de sac de la Trinité qui est d'une grande étendue et beaucoup peuplée. L'église paroissiale est dédiée à la Très Sainte Trinité. Elle est grande et vaste et en assez bon état. Le presbytère est beau et nouvellement bâti. Il y a un petit jardin et une savane d'un carré de cent pas.

« Le bourg est très considérable à cause du port qui met les bâtiments à l'abri du mauvais temps et y attire le commerce. Il y a dans ce bourg une juridiction royale à l'entrée du bourg, une forteresse avec une compagnie de troupes réglées. Le lieutenant du roi, commandant de la Capesterre, réside dans ce bourg avec un aide major.

« Le curé y jouit d'une pension de 9000 livres de sucre brut et le casuel peut aller à 600 livres.

« Mais dans l'impuissance où il est de remplir tous les devoirs du saint ministère, le supérieur des missions est obligé d'y entretenir trois religieux qui ont encore bien de la peine à suffire à tout, puisque depuis 5 à 6 ans il y est mort quatre religieux de la mission et deux s'y sont épuisés, sans pouvoir reprendre leur première santé.

« Cette paroisse, dans son bas où elle a le moins d'étendue, a cependant jusqu'à deux lieues depuis la petite Rivière salée, qui la sépare de la paroisse de Sainte Marie, jusqu'à la ravine qui sépare l'habitation de M. Le Balleux de celle de M. Marcé où commence la paroisse du cul de sac Robert.

« Il y a dans cette paroisse une presqu'île qu'on nomme la Tartane<sup>1</sup> dont l'extrémité est éloignée de 3 lieues du bourg de la Trinité et qui peut avoir 4 ou 5 lieues de tour. Le service de ce quartier là est infiniment pénible aux religieux de la Trinité ; et malgré cela les habitants n'ont pas toujours, dans le besoin, tous les secours spirituels qui leur sont nécessaires, et les enfants y vivent presque sans religion, sans éducation et sans instruction. Aussi, les peuples qui habitent ce quartier demandent avec instance l'établissement d'une paroisse et ont présenté depuis quelque temps une requête à MM. les Général et Intendant pour y parvenir.

1. La Tartane, le Galion et la Caravelle doivent leur nom à des bateaux à voiles de diverses grandeurs. On rapporte qu'une tartane vint jadis s'échouer sur les récifs qui bordent la plage et laissa son nom au quartier.



« L'autre quartier plus peuplé de cette paroisse se nomme le Gros Morne. Son extrémité dans les terres est éloignée de trois lieues du bourg et de l'église de la Trinité. Il en est séparé à 1500 pas par une rivière très considérable nommée le Galion et un peu au delà par une autre qu'on nomme l'Ajoupa Tracé. Ces rivières débordent très souvent à cause des pluies qui sont abondantes et très fréquentes, et on ne peut pas les passer à cheval quand elles sont débordées. Il y a plus de 50 habitants dont la plus grande partie ont de nombreuses familles qui sont privées dans ce temps là de tous les secours de la religion.

« Le service du Gros Morne est infiniment pénible pour les religieux qui résident à la Trinité, tant pour l'éloignement que pour les chemins scabreux et difficiles et les rivières qu'il faut passer. Il y meurt souvent des blancs et des nègres sans qu'on puisse leur administrer les sacrements de l'église. Les enfants qui ne peuvent venir à l'église paroissiale s'y élèvent sans aucun exercice de la religion...

« Il est vrai que depuis une douzaine d'années le supérieur a engagé les habitants d'y construire une petite chapelle et les religieux qui résident à la Trinité ont coutume d'y aller dire la messe une fois ou deux par mois ; mais ce secours ne suffit pas. Pour remédier à ce grand mal, d'autant plus que souvent ils ne peuvent pas s'y rendre au jour marqué, par les mauvais temps qui surviennent... il convient d'y établir une paroisse où un missionnaire fasse une continuelle résidence.

« Ces habitants ont présenté pour cet effet une requête à Messieurs les Général et Intendants. Ils ont bâti nouvellement une chapelle assez propre et ils travaillent actuellement à une maison pour servir de logement à un religieux. Ils espèrent que ces Messieurs favoriseront et appuyeront une si juste demande...

« Il peut y avoir 200 feux dans cette paroisse de la Trinité et 1000 blancs de tout âge et de tout sexe, mais le supérieur ne saurait donner un état exact des nègres qu'elle contient...»<sup>1</sup>

Ce compte rendu nous apprend que le curé de la Trinité a pu enfin quitter le voisinage incommode des soldats<sup>2</sup> et s'établir près de son église où on lui a construit un beau presbytère. La construction, récente en 1742, ne saurait guère remonter à plus de cinq ou six ans, c'est-à-dire vers 1736. Elle abritait trois religieux dont l'un vraisemblablement desservait la Tartane et l'autre le Gros Morne.

Ces deux quartiers, selon le désir du P. Mane, furent érigés en paroisses. Mais la Tartane, pauvre, sans grande importance et sans avenir ne tarda pas, nous l'avons vu, à être abandonnée.

A l'opposé de la Tartane, une trace s'enfonçait dans les bois, traversait les rivières, gravissait les mornes, puis suivait la petite Lézarde et gagnait le Lamentin.

<sup>1</sup> Arch. Nat. Colonies F 5 A 27.  
Voir plus haut page 80.

Après avoir traversé le Galion, le P. Mane nous dit que cette trace rencontrait une autre rivière appelée l'*Ajoupa Tracée*. C'est probablement une erreur. Un ajoupa est une petite case et non une rivière. Sans doute, un ajoupa avait été construit, près de la deuxième rivière, sur la trace ou tracée qui allait au Gros Morne ; il laissa son nom au quartier qui a dû s'appeler tout d'abord l'ajoupa de la Tracée, puis simplement, comme aujourd'hui, La Tracée. Quant à la rivière qui sillonne le quartier, n'ayant pas de nom particulier, on l'appela simplement la rivière de l'Ajoupa Tracée comme on l'appelle aujourd'hui la rivière de la Tracée.

Le point culminant de cette Tracée fut choisi comme emplacement de la première chapelle du Gros Morne. Construite vers 1730 par les habitants du quartier, cette chapelle fut desservie par l'un des religieux de la Trinité qui, une ou deux fois par mois, allait y célébrer le saint sacrifice de la messe.

En 1742, les Gros Morne bâtirent une nouvelle chapelle et tout auprès un logement pour le desservant. Ils formaient alors une population d'environ un millier d'habitants. Sur les instances du P. Mane, les autorités civiles autorisèrent l'érection de la paroisse. Le décret fut signé le 2 juillet. Ce fut sans doute le motif qui la fit placer sous le patronage de Notre Dame de la Visitation. Elle eût comme premier curé le P. Garrige, Dominicain.

L'église et le presbytère, nous l'avons vu plus haut, ne trouvèrent leur assiette définitive qu'après plus d'un tâtonnement. Placés sur la crête d'un morne où l'on respire un air pur et frais où l'on jouit d'un ravissant coup d'œil, ces édifices ont l'infortune d'être très exposés aux coups de vent, et deux fois de suite, en 1891 et en 1923, le presbytère fut renversé par les cyclones.

Soit tout d'abord par manque de fonds, soit, dans la suite, par une grave négligence et de la part de l'autorité ecclésiastique et de la part de l'autorité civile, ce presbytère ne fut pas reconstruit ; et pendant plus de vingt ans le curé logea provisoirement dans des abris de fortune construits avec les débris, qui n'avaient pas trouvés d'acquéreur, des édifices démolis.

Cette situation menaçait de s'éterniser.

Le chanoine Altéroche, curé de la paroisse, étant tombé gravement malade en avril 1927, je fus proposé par Monseigneur pour le remplacer.

Cette proposition ne me souriait guère, car je n'ignorai pas que la mauvaise volonté était la cause principale de la situation lamentable du Gros Morne et j'avais peu d'espoir d'en triompher.

Je sondais néanmoins les intentions de la municipalité relativement à la construction du presbytère.

Dans une lettre (N° 206) M. Nazaire, maire de la commune, me répondit à la date 12 mai 1927 :

« La municipalité unanime adhère à cette édification (sic) pour voter l'argent de complément des 38.000 francs de la souscription publique. »

M. Nézaire appelait argent de « la souscription publique » l'argent que, par une sage administration, l'abbé Altéroche avait économisé dans son budget paroissial.

Encouragé par cette déclaration et sur les instances de Sa Grandeur, je tentais l'aventure, mais à la condition expresse de retourner à mon poste de Case Pilote en cas d'échec.

Au Gros Morne, je ne tardai pas à remarquer que les promesses faites de s'intéresser à la reconstruction du presbytère allaient s'envoler en fumée. Après un mois de pourparlers inutiles, j'invitai M. le Maire et la municipalité à prendre sans retard une décision nette sur ce point.

Le 27 juin, (lettre N° 294) j'étais informé que le conseil avait voté 4000 francs... 4000 francs alors que la municipalité disposait d'une encaisse de 60.000 francs !... voilà ce que l'on appelait « l'argent de complément » pour la construction du presbytère.

J'informai immédiatement Monseigneur de ce vote dérisoire en lui disant qu'en présence de ce manque de bonne foi, je n'avais qu'une chose à faire : quitter la paroisse.

Monseigneur me répondit : « Non seulement je vous autorise à quitter la paroisse du Gros-Morne jusqu'à ce que la municipalité ait pris les mesures voulues pour vous construire un presbytère convenable, mais je vous en donne l'ordre formel. »

En conséquence, je laissai la paroisse. Elle resta environ un mois sans prêtre. Puis, de bonnes personnes ayant offert un logement convenable pour le curé, le P. Bauzin, desservant les Trois Îlets, fut envoyé au Gros-Morne.

Il y fut reçu avec des transports de joie. Les mauvaises volontés, déjouées par la rude leçon qu'elles venaient de recevoir, se mirent à l'œuvre sans attendre des stimulants plus énergiques ; les décisions nécessaires furent prises, les travaux commencèrent et tout le Gros-Morne fut en liesse.

Mais hélas ! ô instabilité du bonheur de ce monde ! les beaux jours furent de courte durée. Après les vaches grasses arrivèrent les vaches maigres... et les héros des temps nouveaux, le premier enthousiasme passé, connurent un peu toutes les notes de la gamme douloureuse des déceptions jusqu'au plus noir découragement ..

Enfin, après diverses suspensions et reprises des travaux, après de multiples allées et venues, après maintes difficultés, contestations, explications et deux ans d'attente, l'édifice est à peu près achevé

Ce n'est point un palais quoiqu'on y ait dépensé plus de 135 000 francs. Lorsque j'étais sur les lieux, j'avais proposé au maire de faire, avec 85000 francs, un presbytère en ciment armé, qui n'auraient rien eu à craindre des cyclones destructeurs ; et l'âme simpliste de certains Gros Mornais criait à l'exagération, et l'on répandait partout que je voulais un palais.

Eh bien, l'édifice qui a coûté 135.000 francs n'est point un palais et il « embellit » assez peu le bourg du Gros Morne. Chose

plus grave, à peine terminé, des fissures s'y manifestent, conséquence inévitable de s fissures qui divisaient les sentiments des sommités dirigeantes...

Somme toute, sans les économies réalisées par le chanoine Altéroche — 38,000 francs —, sans les avances de la Caisse du Denier du Culte — 25.000 francs, — sans la générosité du conseil général, où serait encore aujourd'hui le presbytère du Gros Morne ?

FIN



# Table des Matières

Lettre - Préface	PAGE 1
Processus de la colonisation	3
<i>Arrivée des religieux. Délimitation des paroisses</i>	
Saint-Pierre	8
Le Fort	9
Le Mouillage	10
Le Carbet	12
Case Pilote	14
Fonds Capot	15
Le Prêcheur	18
Macouba	20
Basse Pointe	22
Grande Ance	24
Marigot	26
Sainte Marie	28
Trinité	29
Robert et François	31
Gros Morne	36
Marin, Sainte-Anne, Sainte Luce, Rivière Pilote	38
Diamant	41
Anses d'Arlets	42
Trois Ilets	43





